



**Affaire des enseignantes violemment agressées à Bordj Badji-Mokhtar**

**LES PARTIS POLITIQUES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE ÉVOQUENT UNE «INFRACTION À CARACTÈRE TERRORISTE»** p.4

TROIS RAFFINERIES BIENTÔT OPÉRATIONNELLES POUR COUVRIR LA DEMANDE DE LUBRIFIANTS

# Abandon définitif de l'essence super avec plomb dès juillet



© Photo : D.R

L'Algérie abandonne définitivement l'essence super avec plomb. A partir du mois de juillet de l'année en cours, ce carburant qui contient du plomb ne sera plus commercialisé au niveau des stations-services nationales et devra être remplacé par deux types d'essence, à savoir, l'essence sans plomb et l'essence normal, comme annoncé par le ministre de l'Energie et des Mines, quelques mois plus tôt. p.2

## ORAN : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES À L'HONNEUR

 p.2

SABRI BOUKADOUM AU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE (UA) :

**«Consentir des efforts pour renforcer la sécurité sanitaire de l'Afrique»** p.3



LÉGISLATIVES DU 12 JUIN

**Un grand défi pour le peuple algérien** p.3



## Élections

### L'ANIE s'est substituée à l'Administration publique

Les législatives anticipées du 12 juin prochain viendront s'ajouter à l'actif de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) qui organisera, ainsi, des élections pour la troisième fois depuis sa création et la prise en charge des prérogatives de l'Administration publique en matière d'organisation des élections.

## Réseaux sociaux

### Une «tribune» pour des criminels connus pour leur haine envers l'Algérie

Le Général de corps d'Armée Saïd Changriha, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire, a indiqué, hier à Alger, que les sites et les réseaux sociaux constituent une «tribune» pour les réseaux du crime organisé, connus pour «leur rancune et leur haine» envers l'Algérie, qui a réussi à «contrer leurs attaques et mettre en échec tous leurs plans et complots menés à travers le cyberspace».



## Coronavirus

### 217 nouveaux cas, 142 guérisons et 6 décès

Deux cent dix-sept (217) nouveaux cas confirmés de Coronavirus (Covid-19), 142 guérisons et 6 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, indique samedi le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière dans un communiqué.

Trois raffineries bientôt opérationnelles pour couvrir la demande de lubrifiants

# Abandon définitif de l'essence super avec plomb dès juillet

**L'Algérie abandonne définitivement l'essence super avec plomb. A partir du mois de juillet de l'année en cours, ce carburant qui contient du plomb ne sera plus commercialisé au niveau des stations-services nationales et devra être remplacé par deux types d'essence, à savoir, l'essence sans plomb et l'essence normal, comme annoncé par le ministre de l'Energie et des Mines, quelques mois plus tôt.**



■ L'Algérie devra aussi investir dans la production de l'essence afin de couvrir la demande locale et arrêter effectivement l'importation de carburants. (Ph:DR)

A partir de cette date officielle, les «automobilistes devront utiliser l'essence sans plomb ayant un indice d'octane unifié valable pour tous les véhicules», a déclaré, hier, le président du Comité de direction de l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH), Rachid Nadil, lors de son passage sur les ondes de la radio algérienne, Chaîne III, assurant que «toutes les dispositions nécessaires pour commencer le retrait définitif de ce type de carburant sont finalisées et l'opération de nettoyage des réservoirs du carburant en prévision de l'arrêt définitif de l'emploi du plomb est toujours en cours». La suppression définitive de la vente de l'essence super avec plomb au niveau des stations-services exige le nettoyage des réservoirs de ces stations, contenant du plomb et les préparer à la commercialisation des deux types de carburant sus-cités.

La raison de ce renoncement est due, selon M. Nadil Rachid, «à la baisse de consommation du carburant à l'échelle nationale à cause de la pandémie du Coronavirus», ce qui a incité de nombreux conducteurs à la conversion de leurs véhicules au Gaz de pétrole liquéfié (GPL), appelé communément «Sirghaz». Une démarche plutôt appréciée vu que les pouvoirs publics prônent son utilisation depuis des années, sous prétexte que ce carburant est plus propre, moins cher et moins nocif pour l'environnement.

Pour relever ce défi et généraliser l'utilisation du GPL/c, l'Algérie devra mettre en place les moyens nécessaires et lancer la production locale de kit GPL/c afin de généraliser son utilisation par les automobilistes. L'invité de l'émission de la Chaîne III «Invité de la rédac-

tion», a révélé, à ce propos, que l'Algérie a conclu un partenariat avec les Polonais en vue de «produire les équipements de liquéfaction du gaz pour les camions, automobiles et engins roulant

## Oran

# Les énergies renouvelables à l'honneur

■ Aujourd'hui, s'ouvre, au Centre des conventions d'Oran, jusqu'au mercredi 26 mai, le onzième Salon international des énergies renouvelables, des énergies propres et du développement durable (ERA), organisé par Myriade Communication. La 11<sup>ème</sup> édition de ERA se déroule cette année, dans les conditions imposées par la crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19. Elle était initialement programmée du lundi 19 octobre au mercredi 21 octobre 2020, mais a été reportée en application des mesures prises par les autorités publiques pour la gestion de la situation sanitaire liée à la lutte contre la pandémie du nouveau Coronavirus. Avec l'amélioration de la situation épidémiologique et les nouvelles décisions des autorités publiques dans la lutte contre la pandémie, le Salon peut se tenir, dans le respect scrupuleux des mesures sanitaires décidées par les autorités et par le personnel de santé, c'est-à-dire avec un protocole sanitaire adapté à ce genre d'événement. Le Salon se déroule en mai au lieu du mois d'octobre habituel.

Le ralentissement des activités économiques qui a touché principalement les petites et moyennes entreprises nombreuses dans le créneau des énergies renouvelables a eu un impact sur le nombre d'exposants qui a diminué par rapport aux années précédentes. Toutefois, le Salon accueille les grands groupes et acteurs majeurs dans le domaine des énergies renouvelables, ainsi que les jeunes entrepreneurs qui sont déjà dans cette filière ou envisagent d'y consacrer leurs activités. Le Salon ERA répond ainsi à sa vocation de catalyseur d'une démarche entrepreneuriale nationale orientée vers l'émergence d'un tissu industriel local dans le créneau des énergies renouvelables, créateur d'emplois et générateur de revenus. Le 11<sup>ème</sup> Salon ERA se tient dans un contexte qui accorde une place centrale à la question de la transition énergétique, avec un intérêt grandissant pour le développement des énergies renouvelables. Il coïncide avec des annonces du dernier Conseil des ministres concernant le développement de la production d'hydrogène vert et le lancement du projet de réalisation de 1.000 mégawatts d'énergie solaire durant 2021.

En Algérie, la transition énergétique est considérée comme une des priorités majeures pour consolider la sécurité énergétique. Elle fait partie, avec la sécurité alimentaire et sanitaire, et l'économie numérique, du triptyque qui structure le développement de notre pays, engagé dans une politique de renouveau, dans le cadre du modèle économique défini par le Président Abdelmadjid Tebboune, pour permettre à l'économie nationale de se libérer de la dépendance aux hydrocarbures. A côté de la problématique de l'énergie, ERA 2021 est ouvert aux divers domaines en rapport avec le développement durable, comme la gestion des déchets, dans son volet valorisation, notamment énergétique, ainsi que la gestion de l'eau, l'habitat bioclimatique, les technologies vertes... Le Salon est accompagné d'un cycle de conférences, destiné à la promotion du développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

L. A.

au diesel. Ce partenariat a permis de réduire de 40% le prix de ce produit», a-t-il souligné.

L'Algérie devra aussi investir dans la production de l'essence afin de couvrir la demande locale et arrêter effectivement comme souhaité l'importation de carburants.

Une autre alternative pour éviter les pénuries de carburants sans plomb et normal après la suppression de l'essence super avec plomb.

Dans ses déclarations à la radio nationale, le président du Comité de direction de l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH), a indiqué que «la capacité de production de la Sonatrach est de 4 millions de tonnes d'essence par an, tandis que la consommation nationale est d'environ 3,7 millions de tonnes par an», estimant d'autre part, que la compagnie nationale des hydrocarbures «est apte désormais à honorer la demande du marché national en lubrifiants avec une capacité de production de 4 millions de tonnes annuellement». Il a assuré, dans ce sillage, que «trois raffineries de lubrifiants sont prêtes à produire après achèvement des travaux de construction et six autres projets sont en cours de réalisation». Cette capacité de production devra répondre aux besoins du consommateur algérien et mettre un fin aux pénuries en matières de carburant. Toutefois, les automobilistes font face à un autre problème celui de l'absence de stations d'essences suffisantes dans le Sud du pays et dans les zones enclavées.

Un état de lieu que l'intervenant déplore, reconnaissant que «le nombre de 2.800 stations-services éparpillées sur une étendue vaste comme celle de l'Algérie reste de loin insuffisant, invitant les Algériens à s'investir dans ce créneau pour améliorer la donne notamment la couverture au Grand Sud». En dépit de ce manque en infrastructures, le président de l'ARH estime que l'Algérie peut couvrir amplement ses besoins locaux, évaluant le taux de consommation nationale «entre 160 et 180 mille tonnes». «Ce plafond de production constitue un danger pour l'environnement», a-t-il regretté, rappelant que l'Algérie figure parmi les pays les plus polluants avec le gaz torché. Elle a été épinglée plusieurs fois par la Banque mondiale (BM). Pour réduire cette pollution, M. Nadil a pro-

## REPÈRE

### Eau / agriculture

### Faciliter l'octroi des autorisations de forage de puits

Le ministre des Ressources en eau, Mustapha Kamel Mihoubi affirmé samedi à Alger le souci de son secteur de simplifier et de faciliter les démarches administratives liées à l'octroi des autorisations de réalisation et de forage des puits artésiens, relevant en outre la nécessité d'accompagner les agriculteurs, quelles que soient les circonstances, en vue d'éliminer certaines pratiques bureaucratiques, a indiqué un communiqué du ministère. Ces instructions ont été données lors de la rencontre du ministre, au siège de son département avec des représentants des agriculteurs de la wilaya de Mascara, en présence du secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), Mohamed Alioui, des directeurs centraux et des directeurs généraux des établissements sous tutelle, a précisé le communiqué. Lors de cette rencontre, le ministre a écouté les différentes préoccupations soulevées par les agriculteurs, en particulier celles liées aux «complications et obstacles bureaucratiques» enregistrés en matière d'octroi des autorisations de réalisation et de forage des puits et d'approvisionnement en eau d'irrigation, notamment en milieu agricole. Dans ce sillage, ajoute la même source, une série de mesures a été prise, lesquelles permettront une «meilleure prise en charge» des préoccupations des agriculteurs de la même wilaya, à savoir le raccordement entre le barrage de Bouhanifia et celui de Fergoug et la réalisation de sept (7) forages d'eau d'une production moyenne de 36.000 m<sup>3</sup>/jour ainsi que leur utilisation dans l'irrigation du milieu agricole «Habra». Par ailleurs, M. Mihoubi a souligné le souci du secteur des Ressources en eau de simplifier et de faciliter les démarches administratives liées à l'octroi des autorisations de réalisation et de forage des puits, à travers l'examen de l'avant-projet de décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n° 08-148 du 21 mai 2008 fixant les modalités d'octroi de l'autorisation d'utilisation des ressources en eau.

Agence

posé le recyclage «des huiles utilisées pour leur intérêt économique d'autant que le processus peut-être générateur de postes emploi», a-t-il fait remarquer.

Samira Takharboucht

Voir sur Internet  
www.lnr.dz.com



## Sabri Boukadoum au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) : «Consentir des efforts pour renforcer la sécurité sanitaire de l'Afrique»

**Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum a estimé, avant-hier samedi à Addis Abeba (Ethiopie), que sans une vaste vaccination contre l'épidémie du Coronavirus (Covid-19), les économies africaines continueront d'être affectées négativement par les contraintes et les restrictions.**

Soutenant que les niveaux de pauvreté et d'insécurité alimentaire en Afrique sont susceptibles d'augmenter considérablement, créant un climat à fort potentiel d'instabilité et de conflit.

«Davantage peut être fait pour créer une prise de conscience mondiale des dangers des pratiques actuelles et explorer toutes les options pour augmenter la production afin de parvenir à un accès universel et équitable aux vaccins. Des efforts doivent être consentis aussi afin de renforcer la sécurité sanitaire de l'Afrique en développant les capacités de fabrication de vaccins et de produits médicaux», a-t-il dit.

Intervenant à la réunion du



■ Boukadoum : «Sans un accès suffisant aux vaccins, la pandémie continuera de menacer la survie et les moyens de subsistance des Africains». (Ph. : D.R)

Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) sur la gestion de l'épidémie du Coronavirus (Covid-19) en Afrique, présidée par l'Algérie, Sabri Boukadoum a estimé que la question de l'accès inégal aux vaccins et les multiples défis qu'elle comporte sur la sécurité humaine dans le continent notamment, doit être mise en avant et traitée de toute urgence.

Mettant, à l'occasion, en garde contre les effets néfastes de la concurrence féroce pour les vaccins et le phénomène dit nationalisme vaccinal sur la sécurité humaine sur le continent à bien

des égards. Relevant l'émergence de nouveaux défis en raison des inégalités et des disparités dans l'accès aux vaccins, le chef de la diplomatie algérienne qui présidait cette réunion a exprimé sa frustration quant au déficit qui se pose dans la phase actuelle en matière de vaccins.

«S'il est largement reconnu que dans la phase actuelle, où les vaccins ne sont pas disponibles en quantités suffisantes, tous les pays devraient recevoir des doses proportionnelles à la taille de leur population, pour vacciner les groupes les plus prioritaires, ce que nous avons vu dans la pra-

tique a été profondément frustrant», a-t-il dit.

Les pays africains, a poursuivi Sabri Boukadoum, sont directement exposés au phénomène appelé aujourd'hui nationalisme vaccinal.

Déplorant, au passage, la concurrence féroce pour les vaccins qui a conduit de nombreux pays, a observé le chef de la diplomatie algérienne, à acheter des quantités bien supérieures à leurs besoins, laissant d'autres, notamment en Afrique, dans la lutte pour protéger les travailleurs de la santé et les groupes vulnérables. «Jusqu'à début mai 2021, plus de 1,59 milliard de doses de vaccin ont été administrées dans le monde, dont, selon l'agence onusienne, plus de 84% sont destinées aux pays à revenu élevé ou intermédiaire de la tranche supérieure», a encore indiqué Sabri Boukadoum pour qui, ces chiffres traduisent, selon lui, d'énormes inégalités entre les pays et les régions.

Sans un accès suffisant aux vaccins, a ajouté le chef de la diplomatie algérienne, la pandémie continuera de menacer la survie et les moyens de subsistance des Africains, tout en exerçant une pression accrue sur les systèmes de santé déjà fragiles.

Considérant que les effets prolongés de l'épidémie du Coronavirus (Covid-19) représentent une menace réelle pour la paix et la sécurité sur le continent africain, en exacerbant les tensions politiques et en aggravant les situations humanitaires défavorables, en particulier dans les pays et régions touchés par le conflit.

Rabah Mokhtari

### BRÈVE

#### Législatives du 12 juin

#### L'ANIE dévoile le protocole sanitaire contre la Covid-19 durant la campagne électorale

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a dévoilé samedi le protocole sanitaire contre la propagation de l'épidémie de la Covid-19 prévu durant la campagne électorale des législatives du 12 juin.

Les mesures prises sont axées sur l'obligation du port du masque correctement et en toutes circonstances, le respect de la distanciation physique entre tous les présents (organisateurs et citoyens) et la nécessité de prévoir deux accès dans les salles de meetings : un exclusivement pour l'entrée et le second pour la sortie en respectant le sens unique.

L'ANIE a insisté sur la nécessité d'éviter les poignées de main, les accolades et la distribution de boissons et de nourriture lors des meetings, de mettre à la disposition des participants du gel hydro-alcoolique, d'aérer les salles en permanence en laissant les portes et les fenêtres continuellement ouvertes et de nettoyer les salles après les meetings. Le protocole sanitaire prévoit aussi le maintien entre les sièges une distance d'un mètre et demi (1,5 m), l'installation de sièges spécialement pour les personnes âgées et celles aux besoins spécifiques, la prise de température à l'entrée et la désinfection du micro après chaque intervention.

R.N.

#### Législatives du 12 juin

## Un grand défi pour le peuple algérien

Des chefs de partis politiques engagés dans la campagne électorale pour les législatives du 12 juin prochain ont estimé que ce rendez-vous électoral constitue un grand défi pour le peuple algérien.

«Ce rendez-vous électoral constitue l'unique voie de changement pacifique lequel passe par la participation des citoyens aux élections pour choisir leurs représentants», a indiqué, avant-hier samedi Djamel Benziadi, président du Parti de la liberté et la justice par intérim, à partir de Biskra. La crise que vit actuellement le pays est politique et la solution à celle-ci ne peut être que d'ordre politique, a, pour sa part, estimé Fatima Zohra Zerouati, présidente du parti Tajamoue Amel el-Djazair (TAJ), à Médéa.

Ahmed Laâroussi Rouibate, président du parti El Wassit Siyassi, a, quant à lui, soutenu à M'sila, que l'adhésion au processus électoral ne laissera aucune opportunité à ceux qui veulent attenter à la stabilité du pays et contribuera à relancer son développement.

«Nous devons agir en tant que citoyens responsables et honorables pour faire face aux ennemis du pays qui visent l'affaiblissement de l'Etat algérien et de ses institutions, suivant des objectifs et des agendas étrangers», a affirmé le président du Front de l'Algérie nouvelle, Djamel Benabdellam, à partir de Maghnia (Tlemcen).

Belkacem Sahli, le secrétaire général de l'Alliance nationale républicaine, a, pour sa part, considéré, à partir de Laghouat, que la nouvelle Constitution requiert un Parlement fort et de qualité pour mettre en œuvre ses contenus. Les élections, a estimé le secrétaire général du parti du Front de libération nationale (FLN), Abou El Fadl Baâdji, à Bouira, sont le seul moyen qui permettra au peuple algérien d'exercer sa souveraineté et la démocratie.

«La campagne électorale constitue une occasion pour renouveler l'engagement de nationalisme et d'appartenance au pays pour être au diapason des exigences de la nouvelle étape d'édification du pays qui nécessite la mobilisation

de tous et le resserrement des rangs», a, pour sa part, indiqué Tayeb Zitouni, le secrétaire général du Rassemblement national démocratique, à Constantine.

De son côté, Abderrezak Mokri, le président du Mouvement de la société pour la paix, a soutenu à partir de Biskra, que la résolution des problèmes liés au développement en Algérie est possible.

Dans le cadre, a-t-il indiqué lors d'un meeting électoral, d'un gouvernement d'union nationale après les prochaines élections législatives. «La réussite de la prochaine échéance électorale constitue une pierre angulaire pour l'édification des institutions constitutionnelles de la nouvelle Algérie», a, pour sa part affirmé à Guelma, Abdelaziz Belaid, président du Front El Moustakbal.

Enfin, Filali Ghouini, le président du Mouvement El Islah, a rappelé à partir de Mascara, l'engagement devant le peuple de son Mouvement pour défendre l'Etat et ses institutions contre tous les complots et les manœuvres qui les visent.

R.M.

### LÉGISLATIVES

#### Organisation des élections

#### L'ANIE s'est substituée à l'Administration publique

Les législatives anticipées du 12 juin prochain viendront s'ajouter à l'actif de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) qui organisera, ainsi, des élections pour la troisième fois depuis sa création et la prise en charge des prérogatives de l'Administration publique en matière d'organisation des élections.

Après le succès de l'élection présidentielle du 12 décembre 2019 qui a propulsé Abdelmadjid Tebboune à la magistrature suprême, l'ANIE a organisé le 1<sup>er</sup> novembre 2020 un autre scrutin sur l'amendement de la Constitution, relevant le défi de la «transparence» et de la «crédibilité» d'une élection démocratique. Créée en 2019 dans le sillage des préparatifs pour réunir les conditions d'une élection présidentielle crédible, l'ANIE s'est substituée à l'Administration publique en obtenant le mandat d'organiser et de contrôler le processus électoral dans toutes ses étapes.

La mise en place de cette instance a nécessité d'adapter, en conséquence, le dispositif législatif et réglementaire. Une première fois en septembre 2019 avec la promulgation des lois organiques relatives au régime électoral et à l'Autorité nationale indépendante des élections, et une seconde fois, en mars 2021 avec la révision de la loi portant régime électoral. La loi sur l'Autorité nationale indépendante des élections a confié à cette instance «la charge de préparer les élections, les organiser, les gérer et les superviser et ce, dès le début de l'opération d'inscription sur les listes électorales et leurs révisions, ainsi que les opérations de préparation de l'opération électorale, des opérations de vote, de dépouillement».

Cette instance est également chargée de se prononcer sur le contentieux électoral jusqu'à l'annonce des résultats provisoires et prend toutes les mesures et dispositions pour garantir la préparation et l'organisation des élections en toute intégrité, transparence et impartialité, sans discrimination entre les candidats. Elle a aussi pour compétences de tenir le fichier national du corps électoral, des listes électorales communales et des listes électorales de la communauté nationale à l'étranger, de les actualiser de manière permanente et périodique, de réceptionner les dossiers de candidature d'y statuer et d'annoncer les résultats provisoires des élections. Appelée à intervenir sur tout le territoire national, cette Autorité dispose de démembrements (délégations) au niveau des wilayas, des communes et des circonscriptions électorales de la communauté nationale établie à l'étranger.

Dj. S.



## Affaire des enseignantes violemment agressées à Bordj Badji-Mokhtar Les partis politiques et la société civile évoquent une «infraction à caractère terroriste»

**Les citoyens des quatre coins du pays sont toujours sous le choc de ce qui est arrivé aux enseignantes de Bordj Badji-Mokhtar. Les représentants de la société civile trouvent que l'infraction commise par ce groupe ne peut avoir un autre caractère que celui de l'acte terroriste.**

En effet, l'agression des enseignantes au sein même de leur logement de fonction à Bordj Badji-Mokhtar n'est pas un simple délit, mais elle revêt un caractère terroriste. « Le groupe a prémédité son acte et a bien choisi l'heure tardive (2h du matin) dont l'objectif principal et de les terroriser avant de les agresser physiquement, verbalement et sexuellement », a indiqué un représentant de la société civile. Les mal-fauteurs ont tout calculé pour surprendre les jeunes femmes dans leur sommeil avant de commettre leur sale besogne, a-t-il expliqué.

Plusieurs autres dirigeants de la société civile partagent cette même analyse et trouvent que le but de ce groupe armé consiste à jeter la terreur chez les jeunes femmes. Nos interlocuteurs trouvent que le vol des effets des enseignantes n'était pas l'objectif de ce groupe.

Ces derniers expliquent que le groupe avait subtilisé les affaires des enseignantes pour contourner le véritable objectif à savoir : « Terroriser les jeunes femmes ». Ecoutez Mme Fadila : « Je pense que les enquêteurs et les magistrats vont certainement procéder à la requalification des faits car plusieurs paramètres et indices montrent que le but recherché par les assaillants avait pour but de terroriser les femmes afin qu'elles gardent à vie les sé-



■ Un syndicat de l'Education a indiqué à la presse, que les enseignantes se sont plaintes des provocations, intimidation et de menaces qu'elles auraient fait l'objet avant cette agression. (Photo : DR)

quelles de cette nuit d'horreur ». Notre interlocutrice a même démontré que le vol des biens des enseignantes était uniquement une ruse pour induire en erreur les enquêteurs et les magistrats et de se faire juger pour des simples délits à savoir : Coup et blessure volontaire et vol avec effraction. Les syndicats du secteur de l'enseignement ne comprennent pas pourquoi les responsables n'ont pas réagi aux différents courriers de la direction de l'Education relatifs à l'absence des gardiens depuis 2020.

Dans ce contexte, plusieurs manifestations, sit-in et marches pacifiques ont été organisés à travers l'ensemble du territoire national demandant aux autorités du pays de mettre tout en œuvre pour protéger la femme qui demeure une cible des milieux intégristes et fondamentalistes. Les services de sécurité ont réussi à arrêter les individus im-

pliqués dans l'agression des enseignantes à Bordj Badji-Mokhtar en un temps record. Après avoir identifié les suspects, les éléments de la police judiciaire ont procédé aux interpellations de neuf (09) auteurs présumés de cette lâche et ignoble agression dont quatre (04) ont clairement avoué leur implication.

Des perquisitions ont été menées dans les domiciles des suspects où une partie des affaires volées aux institutrices a été récupérée. Il s'agit d'une somme de 17.000 DA, d'une bouteille de gaz, plusieurs téléphones portables et d'une motocyclette.

Les éléments de la sûreté devaient ajouter que les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Bordj Badji-Mokhtar. Le procureur général adjoint chargé de la communication qui a répondu aux questions des jour-

nalistes a fait savoir que l'opinion publique sera tenue informée de tous les développements de cette affaire. Le procureur général adjoint de la Cour d'Adrar a tenu aussi à marquer son entière solidarité avec les victimes et à œuvrer à l'arrestation de toutes les personnes impliquées dans cette agression et à leur infliger des sanctions exemplaires.

Il est à signaler qu'un syndicat de l'Education a indiqué à la presse, que les enseignantes se sont plaintes des provocations, intimidation et de menaces qu'elles auraient fait l'objet avant cette agression.

A signaler qu'une résidence de huit (8) enseignantes dans la wilaya de Biskra a été attaquée durant ce week-end. Seule deux institutrice ont été dans le logement où l'assaillant a subtilisé des téléphones portables et des ordinateurs avant de s'enfuir.

**Moncef Redha**

### CONFÉRENCE

#### OIT

### L'Algérie prendra part à la 109<sup>ème</sup> Conférence internationale du Travail

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a indiqué jeudi passé dans un communiqué, que l'Algérie prendra part aux travaux de la 109<sup>ème</sup> session de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui se déroulera pour la première fois en ligne.

Cette conférence se tiendra du 3 au 19 juin prochain en présence «des représentants des Gouvernements, des employeurs et des employés de 187 pays membres de l'Organisation», a précisé la même source, en ajoutant que plusieurs questions d'ordre technique seront à l'ordre du jour, notamment celles liées aux incidences de la Covid-19 sur le monde du travail et l'exécution de la stratégie de relance du travail décent».

En préparation de la participation de l'Algérie aux travaux de cette session, le ministre du Travail, Lhachemi Djaâboub a présidé au siège de son département une réunion de coordination tripartite (Gouvernement-Syndicat-Patronat) en vue de «consolider la concertation, la coordination et l'unification des vues», a-t-on souligné.

Ont pris part à cette rencontre, le SG de l'Ugta, la présidente de la Cgea, en présence des représentants du Snapap, de l'Ugea, de la CAP et de la Confédération générale du patronat du Btph.

A cette occasion, le ministre a fait savoir que «l'Algérie ne figure pas cette année parmi la liste préliminaire des pays concernés par la reddition des comptes de la part de la Commission de l'application des normes».

Pour lui, si l'Algérie ne figure pas, pour la première depuis 2017, dans cette liste, c'est qu'il y a eu un progrès réalisé en matière d'application des normes internationales du travail, notamment l'application de la convention internationale n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. De même qu'il a salué «les efforts déployés par les organisations syndicales des travailleurs et patronales afin de retirer l'Algérie de la liste des observations préliminaires que prévoit la commission susmentionnée», a relevé le communiqué du ministère.

En outre, M. Djaâboub a souligné «la disposition de l'Algérie de mettre son expérience pionnière en matière de sécurité sociale à la portée des pays africains afin de consolider les fondements d'un modèle de protection sociale durable», indiquant que «l'Algérie présentera une déclaration au nom du groupe africain sur la protection sociale».

En marge des travaux de cette session, il sera question d'examiner le rapport du directeur général de l'OIT sur la situation des travailleurs palestiniens dans les territoires arabes occupés, dans un contexte marqué par des condamnations internationales des mesures arbitraires et des dépassements de l'occupation sioniste contre les travailleurs et le peuple palestiniens, a conclu le communiqué.

**Manel Z.**

**R.N.**

## EL HANAA de la CNAS pour le congé de maternité Un nouveau service à distance et anti-bureaucratique

Le secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale cherche à améliorer ses services en modernisant sa gestion et en suivant le rythme de la technologie, ceci en développant plusieurs applications et plate-formes numériques, facilitant et simplifiant les procédures administrative dans le but de l'amélioration continue du service public. L'objectif primordial de ces mesures est de lutter contre la bureaucratie, d'humaniser la relation entre les concitoyens et d'encourager la culture numérique afin de prendre en charge plus efficacement les pré-occupations de ces derniers sans avoir à se déplacer vers les structures.

Le développement des services à distance est un choix stratégique imposé par les conditions sanitaires exceptionnelles auxquelles le secteur a eu recours pour permettre aux citoyens de bénéficier des droits de manière continues.

Ces services numériques s'inscrivent dans le cadre de l'assouplissement. Il s'agit des services suivants : la plate-forme numérique El Hanaa : <https://elhanaa.cnas.dz>, taux de couverture sociale et date de fin de droit, suivi des consommations des médicaments, imprimer les volets de décompte des prestations

perçues, recevoir les différentes modifications, commander la carte Chifa à distance, l'édition des attestations d'affiliation à la sécurité sociale ainsi que l'authentification de ces dernières par les employeurs, déclarer et demander l'indemnisation des arrêts de travail à distance, demande de capital décès...

### Un nouveau service est disponible via l'espace EL HANAA, la déclaration du congé de maternité à distance.

Ce service permet à l'assurée sociale de déclarer à distance son congé de maternité, via son propre compte EL HANAA sans avoir à se déplacer à son centre payeur en suivant ces étapes : entrer la date prévue pour l'accouchement, type d'institution hospitalière (conventionnée ou pas), type d'accouchement (voie basse, césarienne), déposer le certificat de grossesse du troisième, sixième et huitième mois, déposer le certificat d'accouchement, certificat de congé de maternité 98 jours, bulletin de naissance, une attestation de travail et de salaire (ATS dûment renseignées par l'employeur), une déclaration de reprise ou de non-reprise de travail (DRT dûment renseignée par l'employeur), et enfin

l'assurée sociale peut procéder à l'édition de son récépissé qui lui permet de bénéficier de tous ses droits. La plate-forme numérique de la déclaration annuelle des salaires et salariés à distance : <https://teledclaration.cnas.dz> permet aux employeurs la déclaration et l'acquiescement des obligations sans avoir à se déplacer vers les services du recrutement de la CNAS, déclaration des assiettes de cotisation annuelle, déclaration annuelle des salaires et des salariés, déclaration des mouvements des salariés, paiement électronique des cotisations, consultation, édition et authentification des attestations de mise à jour, immatriculation et affiliation des employés, consultation des déclarations annuelles, demander un calendrier d'échéanciers de paiement des cotisations de la sécurité sociale. Outre le rôle essentiel que joue la numérisation dans l'assouplissement des procédures administratives dans l'amélioration et la modernisation des services publics.

Elle contribue en grande partie à réduire le risque de contamination du virus Covid-19, puisque les services sont fournis à distance et épargnent aux citoyens de se déplacer vers nos structures.

**R.N.**



**INFO EXPRESS**

**Oum El-Bouaghi «Meeting de Abdelaziz Belaid» : Pour une Algérie nouvelle**

Le président du front El Moustakbel Abdelaziz Belaid a animé ce vendredi à 15h00 un meeting populaire à la maison de la culture Nouar Boubakeur d'Oum El-Bouaghi qui était archi-comble. Après avoir présenté son programme qui vise de changement basé essentiellement sur un dialogue constructif pour répondre aux aspirations des citoyens et de travailler aux côtés des bienveillants et des citoyens honnêtes pour l'édification d'un état de droit et de construire une Algérie nouvelle, forte et unie. Belaid Abdelaziz a indiqué que les élections législatives du 12 juin 2021 signifient la réussite de l'Algérie avec une stabilité politique et le démarrage d'une nouvelle activité économique capable de sortir le pays de cette crise. Aussi, il a affirmé qu'il faut qu'il y ait un débat fort pour faire face à toute les pressions politiques pour barrer la route aux ennemis de l'Algérie, afin de préserver et protéger notre souveraineté. L'orateur a indiqué aussi que nous militons sans relâche et que l'objectif escompté est d'unifier les rangs pour contrecarrer ceux qui veulent la division. Belaid a affirmé également que les élections législatives du 12 juin constituent une belle opportunité pour bâtir une Algérie nouvelle et conclura son meeting a appelé les citoyens à aller massivement aux urnes et de voter pour les listes de son parti composés de jeunes compétents qui sont conscients des missions qui leurs seront dévolues.

**A.Remache**

## Bingo lance l'opération caritative «ErsemBesma» au profit des enfants orphelins

**Depuis son lancement sur le marché algérien en 2015, la marque Bingo, acteur majeur dans les produits détergents et appartenant au groupe turc Hayat DHC, connaît un succès croissant en proposant une large gamme de produits de qualité supérieure qui répondent aux nouvelles attentes des consommateurs algériens en matière de propreté, d'hygiène et de protection des vêtements.**

Afin d'accomplir son devoir social, la marque Bingo, en association avec l'orphelinat «SOS Village d'enfants» de Draria, organise une grande collecte d'argent et de vêtements baptisée «ErsemBesma» au profit de cette popula-



tion vulnérable que sont les orphelins, et ce, dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale de l'Enfance, le 1er juin de chaque année. L'opération «ErsemBesma» s'étalera du 17 mai au 1er juin avec pour objectif, dessiner un sourire sur le visage de chaque enfant orphelin.

**Cette opération sera scindée en 2 grandes étapes :**

- Lors de la première étape, les internautes sont invités à participer en faisant un don de vêtement en s'inscrivant sur une plateforme spécialement créée à cet effet <http://bingo.dz/dessine-un-sourire>. Pour chaque participation, Bingo s'engage à reverser 100 DA

au profit des enfants orphelins. • Lors de la deuxième étape, l'équipe Bingose déplacera dans les différentes villes du pays pour collecter les vêtements promis par les donateurs inscrits sur la plateforme internet. Ces vêtements, après lavage, seront conditionnés et acheminés vers l'association. Des points de collecte seront également installés dans les surfaces commerciales à forte fréquentation afin de collecter des vêtements que Bingo s'engage à faire parvenir à des familles ou à des personnes dans le besoin. L'opération «ErsemBesma» bénéficiera également du soutien d'influenceurs bénévoles, notamment à travers les réseaux sociaux

phares, Instagram et Facebook. Ces influenceurs se mobiliseront pour promouvoir cette œuvre caritative et inciter leur communauté à y prendre part, partant du principe que plus la participation sera massive, plus le don financier reversé par Bingo à l'association « SOS Village d'enfants» sera important. Bingo est convaincue que cette opération caritative «ErsemBesma» connaîtra une participation massive des Algériennes et des Algériens, réputés pour leur solidarité active et leur immense générosité à l'égard des populations vulnérables.

**Agence**

## Relizane : L'hôpital de Hmadna lance une campagne de don de sang

L'établissement hospitalier public de proximité de Hmadna a lancé, hier et aujourd'hui une campagne de don de sang. Cette action pouvant combler le manque souvent rencontré au CTS (centre de transfusion sanguine), et aider l'hôpital à répondre aux besoins des malades. Le personnel soignant a pris toutes les dispositions utiles pour assurer le bon déroulement de l'opération. Cette campagne contribuera à sauver un nombre important de malades, notamment ceux souffrant d'anémie aiguë. Les initiateurs ont déclaré «Donner du sang est un acte humanitaire et de bienfaisance qui rend l'espoir et le sourire aux malades dans l'attente d'une transfusion



salvatrice». Ils invitent tous les citoyens âgés de 18 à 65 ans et jouis-

sant d'une bonne santé, à répondre en masse en se rapprochant de

l'établissement sanitaire afin d'apporter leur aide et sauver des vies. Le taux de don de sang connaît un recul durant cette période. En effet, seulement 10% des Relizanais effectuent le geste de donner du sang, ce qui est largement insuffisant pour couvrir les besoins des malades. Le don de plaquettes pour les personnes atteintes de cancer et très important, notamment les enfants qui subissent une chimiothérapie ayant pour effet une baisse des plaquettes de sang et des globules blancs et nécessitant une transfusion sanguine. En effet, quand le déficit en plaquettes est sévère, le malade peut présenter un risque.

**N.Malik**

### SOS

Mme Attalah Kheira, âgée de 41 ans, victime d'un accident d'explosion qui a déformé sa main droite avec des brûlures du 3<sup>e</sup> degré, doit subir une intervention d'esthétique. Par cet appel, elle demande aux âmes charitables de bien vouloir l'aider afin de subir cette intervention.

**MOB : 0799 54 78 67  
CCP : 170 280 18 clé 90**

### Demande d'aide financière

Jeune homme, âgé de 20 ans, nécessite une intervention chirurgicale urgente, demande une aide financière aux âmes charitables.

**Allah Le Tout Puissant vous le rendra.  
MOB : 06 74 48 82 94**

### Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulat) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

**Allah Le Tout Puissant vous le rendra.  
MOB : 0782519683**

Agression sioniste

## Un ex-pilote israélien : «L'armée israélienne est une organisation terroriste et ses dirigeants des criminels de guerre»

**Un ancien pilote de l'armée de l'air israélienne, Yonatan Shapira, a qualifié l'armée d'occupation israélienne d'«une organisation terroriste» et ses dirigeants de «criminels de guerre».**

Shapira, qui avait le grade de capitaine, a indiqué lors d'une interview avec l'agence turque Anadolu avoir rejoint l'armée israélienne en 1993 et en avoir été exclu en 2003, lors de la deuxième Intifada.

Il a expliqué qu'après avoir rejoint l'armée israélienne, il a changé d'avis, en découvrant qu'il faisait une partie d'une organisation terroriste. Selon lui, le nombre de personnes qui pensent comme lui au sein de l'armée sont de quelques milliers.

«L'armée israélienne est une organisation terroriste, et ses dirigeants sont des criminels de guerre... Le gouvernement israélien est un gouvernement juif raciste, qui entraîne toute la région dans le désastre... Je suis persuadé de cela et il y en a beaucoup qui y croient aussi, mais tout le monde ne veut pas le dire. C'est la vérité et je dois la dire», a-t-il dit.

Shapira a appelé le monde à protéger les Palestiniens de l'agression actuelle, car ils sont tués pour des raisons racistes et ils ont besoin d'un grand soutien pour arrêter la catastrophe. Il a poursuivi sa critique des fondements de la société sioniste, qui contribuent à la formation de sa conscience publique, en particulier les médias israéliens et le système éducatif, soulignant que les gens ont subi un lavage de cerveau et ont été empêchés de voir la vérité, et que des enfants sont élevés dans un système d'éducation militaire hautement sioniste.

Se référant à son exemple, il a expliqué avoir reçu une éducation l'encourageant à rejoindre l'armée israélienne pour protéger son peuple.

«En tant qu'enfant en Israël, vous êtes élevé dans une éducation militariste sioniste très forte. Vous ne savez presque rien de la Palestine, vous ne savez rien sur la Nakba 1948, vous ne savez rien sur l'oppression en cours», a affirmé Shapira. «On est par la suite envoyé pour lancer des missiles et des bombes dans les centres des villes palestiniennes. À un moment donné, j'ai réalisé qu'il s'agissait d'un acte de terrorisme», a-t-il dit. Il a souligné qu'il avait été arrêté et emprisonné à plusieurs reprises pour avoir participé à des manifestations avec des Palestiniens en Cisjordanie pour briser le siège de Gaza.

Il a aussi été révoqué de son travail en raison de son soutien aux Palestiniens et pour avoir donné des conférences dans le monde entier.

«J'ai été licencié de toutes les entreprises pour lesquelles j'ai travaillé en Israël et c'était difficile pour moi aussi, parce que je soutenais la lutte palestinienne et parce que je donnais des conférences partout dans le monde parce que je fais partie du mouvement Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) parce que je dis qu'Israël est un état d'apartheid parce que je dis



que mon gouvernement et mes commandants sont des criminels de guerre», a-t-il souligné. Après avoir été exclu de l'armée israélienne, l'ancien pilote indique avoir lancé une campagne pour encourager d'autres militaires, qui partagent les mêmes idées, à démissionner. Selon lui, 27 de ses collègues de l'armée de l'air ont démissionné de l'armée depuis 2003 jusqu'à aujourd'hui. Les roquettes palestiniennes continuent de pleuvoir sur les colonies israéliennes: 2 soldats tués et 20 blessés à Ashkol.

Le nombre des martyrs est de 212 dont 61 enfants et celui des blessés 1400, dont 400 enfants.

Les bombardements israéliens incessants qui visent depuis 9 jours déjà la bande de Gaza, à longueur de journée, n'arrivent toujours pas à faire taire les tirs de la résistance qui ne connaissent pas de répit non plus. Ils ont asséné ce mardi 18 mai des frappes douloureuses à l'entité sioniste, d'autant qu'ils ont ciblé des positions militaires israéliennes.

Ont été visés depuis la nuit le poste de soutien israélien Sofa, la position al-Malaké où sont stationnés de chars israéliens, la base d'écoute 8200 Urim, la base Raïm, les attroupements militaires israéliens aux confins de Khan Younès (sud de la Bande de Gaza) et à Nir Aam, la batterie d'artillerie Hawser stationnée aux frontières Est de Rafah, la position Mars, la position du Kibboutz Eretz (un soldat blessés), une position à Herzlia (nord de Tel Aviv).

Plusieurs colonies ont fait l'objet de salves de tirs: Netivot, Nahal Oz où des véhicules ont été endommagés, Kissoufim où des hélicoptères ont été vus en train d'atterrir pour des secours, Ashdod, Ofakim, Merfahim, Kiriat Gat, Bir

as-Sabea (Beersheba).

### 2 soldats israéliens tués à Ashkol

Selon la résistance, des tirs contre la colonie d'Ashkol, à l'est de Khan Younès ont coûté la vie à deux soldats israéliens et blessé 20 autres. Elle a été prise pour cible par les Brigades al-Qassam par le biais d'un missile de type Q20. Leur porte-parole Abou Oubaïda a précisé que les tirs de cette frappe avaient été dirigée vers Mochav AwhadLe bâtiment du conseil régional a été entre autres frappé de plein fouet. De même qu'une usine d'enveloppes où il y aurait eu 10 blessés dont 4 dans un état grave. «Nous menons la bataille en toute force et nous déterminons en vertu de nos plans quand et comment il faut frapper», a indiqué Abou Hamzat, le porte-parole des Brigades al-Qods, bras armé du Jihad islamique.

Les brigades al-Qods ont également revendiqué des tirs contre Tel Aviv, précisant qu'ils constituent une riposte aux bombardements de l'artillerie israélienne contre les régions al-Zanat, al-Qararat et Khazaat à l'est de Khan Younès.

### Bande de Gaza: 70 raids depuis l'aube

Depuis l'aube de ce mardi, l'armée de l'air israélienne a effectué 70 raids contre la bande de Gaza. «60 avions ont lancé 110 missiles sur près de 65 cibles dans la bande de Gaza depuis l'aube», a recensé le correspondant de la chaîne qatarie al-Jazeera. Les vedettes israéliennes et l'artillerie israéliennes ont aussi contribué au bombardement de la bande de Gaza.

Le nombre des martyrs est 212 dont 61 enfants et celui des blessés 1400, dont 400 enfants. Le maire de Gaza Yahia al-Sarraj a assuré que l'offensive israé-

lienne a occasionné des démolitions importantes dans les infrastructures de la bande de Gaza.

Selon les Nations Unies, les raids israéliens ont déplacé 52 mille gazaouis dont la majeure partie se sont abrités dans les 58 écoles gérées l'Unrwa. Ils ont détruit entièrement ou partiellement 450 immeubles, dont ceux de 6 hôpitaux et de 9 centres médicaux ainsi que la station de désaliénation de l'eau potable.

### Grève générale en Cisjordanie: 2 martyrs

En Cisjordanie occupée, la population a observé une grève générale en solidarité avec Gaza, au cours de laquelle des manifestations et des affrontements ont éclaté par les soldats israéliens sur 10 lignes de démarcation, dont à Qalqilia, Azoun, Toulkarem, Naplouse.

Mais c'est surtout à proximité du checkpoint israélien d'al-Bireh, à l'entrée de Naplouse que les affrontements ont été les plus violents. Ils ont abouti à un affrontement armé pendant 20 minutes. Il y a eu un martyr et 16 blessés palestiniens dont 5 dans un état grave.

A al-Khalil/Hébron, les soldats de l'occupation israélienne ont tué un jeune palestinien de 32 ans à proximité du marché des légumes dans la vieille ville, au motif qu'il était armé d'une arme Carlo et d'un couteau et voulait réaliser une attaque.

Dans la ville sainte d'al-Qods occupée, des manifestations ont eu lieu à Cheikh Jarrah et Bab al-Amoud, non loin de l'esplanade des mosquées et les policiers de l'occupation ont tiré des balles en caoutchouc et des bombes assourdissantes et du gaz lacrymogène sur les Palestiniens.

**MOHAMED EL-OUAHED**



## Changement climatique en Algérie Dans l'attente des stratégies de riposte

→ Depuis quelques années, l'alerte lancée en Algérie concernant les effets négatifs du changement climatique - températures de plus en plus élevées et pluies de moins en moins fréquentes - rejoint le constat inquiétant fait presque partout dans le monde.

Le pessimisme qui marque les scénarios établis pour le futur, par nos experts, est le même que dans les autres régions de la planète: les événements climatiques extrêmes vont aller en s'accroissant. Ces derniers mois, en Algérie, le risque de sécheresse s'est accru dans certaines régions et d'autres ont connu des inondations meurtrières, sans atteindre, heureusement, les dimensions enregistrées en novembre 2001, à Bab El Oued où la violence des pluies combinée aux erreurs d'aménagement et à l'urbanisation anarchique - pas de respect de la réglementation et pas d'infrastructures de protection - ont conduit à la catastrophe (près de 800 morts et 125 disparus, 432 blessés, 15 000 sans-abri, et des dégâts matériels estimés à 33 milliards de DA).

Pour autant, ce drame n'a pas hâté la mise en place de stratégies adéquates en vue de réduire cet impact du changement climatique. En janvier 2021, le directeur du Centre climatologique national (CCN qui relève de l'Office national de la météorologie), Sahabi Abed Salah, appelait encore à développer des stratégies pour faire face

aux effets négatifs du changement climatique. Pourtant, ce ne sont pas les discours qui ont manqué durant les vingt dernières années autour de la problématique de la prévention des inondations, annonçant des procédures et des mesures destinées à protéger les zones vulnérables et l'affectation de budgets conséquents. Sans suite. Les correspondants régionaux des journaux décrivent à peu près la même situation dans les localités traversées par un cours d'eau: «La hantise des inondations refait surface à chaque début de la saison des pluies. Dès que le ciel se charge de nuages menaçants, les gens retiennent leur souffle de peur que leurs habitations et autres biens ne soient envahis par les eaux, portant atteinte à des vies humaines» (Le Quotidien d'Oran 14 septembre 2020). Des budgets sont consacrés aux travaux d'aménagement et au curage d'oueds et à l'éradication des constructions illicites érigées le long des berges, mais cela ne met pas fin aux inondations. Pour la petite histoire, Jules Molina - un communiste d'Algérie, c'est ainsi qu'il se présente dans le titre de son livre relatant ses mémoires, édité en 2020, à Paris - raconte l'inondation survenue à Perrégaux (aujourd'hui Mohammedia, dans l'ouest du pays), à la fin de l'année 1927 à la suite de la rupture du barrage du Fergoug, «les habitants ont été obligés de se réfugier dans des maisons à étage. De l'eau à perte de vue, quelques toits qui émergeaient et des cadavres d'animaux, des arbres, des objets en bois qui flottaient. L'eau était montée à 3 mètres de haut». L'impact du changement climatique sur

l'agriculture en Algérie est connu. Le directeur général de l'Institut technique des grandes cultures (ITGC), Mohamed El-Hadi Sakhri, a fait savoir que la production céréalière devrait enregistrer, cette année, une baisse à cause du déficit pluviométrique. Dans ce contexte, le Gouvernement a décidé de faciliter la délivrance des autorisations pour la réalisation des puits ou forage pour prélèvement des eaux souterraines, notamment pour les activités agricoles.

Le changement climatique menace le patrimoine génétique végétal du pays, ce qui risque d'accroître davantage sa dépendance aux importations de graines de semences, explique un chercheur de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), qui préconise des mesures urgentes pour préserver les espèces locales et la diversité génétique, en priorisant les variétés locales des cultures stratégiques telles les graines de céréales, les légumineuses alimentaires et les fourrages, dont dépend la sécurité alimentaire du pays.

Les pertes dues aux perturbations climatiques sont décrites dans un livre blanc sur l'impact du changement climatique en Algérie élaboré par le ministère de la Transition énergétique et des Energies renouvelables mettant l'accent sur la consommation encore importante d'énergie fossiles. En mars dernier, sur proposition de l'Algérie, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), a approuvé, lors d'une réunion au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, la création d'un fonds spécial pour la prise

en charge des effets négatifs du changement climatique ainsi qu'un cadre continental pour guider l'action collective au sein de l'UA sur le climat. Dans la vie quotidienne des Algériens, le changement climatique se traduit dans le débit d'eau qui coule du robinet. Le programme de distribution de l'eau potable appliqué actuellement à la capitale comprend une coupure durant la nuit (de 20h à 7h). Il est justifié par l'insuffisance des ressources hydriques disponibles. Cette situation concerne également d'autres régions du pays. Le quotidien El Watan (19 mai 2021) a signalé que la station de dessalement de l'eau de mer de Souk Tléta (Tlemcen), qui a coûté 251 millions de dollars au Trésor public, mise en fonction en 2011, avec une production initiale de 160 000 m<sup>3</sup>/jour, est à l'arrêt, depuis octobre 2019. Les prévisions sur la disponibilité des ressources en eau laissent présager le retour aux longues coupures d'eau et au rationnement.

Le signal d'alarme a été donné mardi 18 mai, par le ministre, Mustapha Kamel Mihoubi, qui a laissé entendre que la capitale pourrait connaître, dans quelques mois, de nouveau, le rationnement dans l'alimentation en eau. «Pour le moment, nous avons des réserves d'eau qui nous permettent d'assurer une alimentation régulière en eau potable jusqu'à l'automne prochain», avait-il affirmé dans une précédente déclaration. Il avait indiqué deux pistes pour éviter de graves perturbations: l'économie d'eau et une meilleure gestion des réserves. Tout un programme

M'hamed Rebah

### INFOS EXPRESS

#### Transition énergétique Bientôt, les voitures électriques

Le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Chems Eddine Chitour, a indiqué récemment que les voitures électriques seront progressivement généralisées en Algérie d'ici à 2030. Dans une déclaration à la presse en marge de la 25<sup>e</sup> édition de la Journée de l'énergie, M. Chitour a précisé que l'Algérie «entend généraliser progressivement les voitures électriques d'ici à 2030 afin de réduire l'utilisation du carburant». Les voitures électriques remplaceront progressivement les voitures essence et diesel, a souligné le ministre. «Nous allons commencer par l'acquisition de 5.000 voitures électriques et l'installation de stations de recharge de ce type de véhicules», a-t-il déclaré, précisant que «le rechargement des voitures électriques coûte cinq fois moins cher que le plein des voitures fonctionnant au carburant». M. Chitour a insisté sur la nécessité de sensibiliser la société à l'importance de se tourner vers les voitures électriques, rappelant que le ministère de l'Industrie suivait ce dossier.

Agence

22 mai

## Journée internationale de la diversité biologique

Profondément préoccupée par l'appauvrissement continu de la diversité biologique dans le monde, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé proclamer le 22 mai, date de l'adoption du texte de la Convention, Journée internationale de la diversité biologique. Le thème pour 2021 est « Nous faisons partie de la solution ». La diversité biologique - ou biodiversité - est le terme qui désigne toutes les formes de la vie sur Terre et les caractéristiques naturelles qu'elle présente. Cette diversité s'explique généralement en termes de la vaste gamme de plantes, d'animaux et de micro-organismes. Mais la biodiversité s'étend également aux différences génétiques à l'intérieur de chaque espèce comme, par exemple, des différences entre des variétés de plantes cultivées et de races de bétail. Les chromosomes, les gènes, et l'ADN déterminent le caractère unique de chaque individu à l'intérieur de chaque espèce. La biodiversité offre en outre d'innombrables services, tant au niveau local que mondial. Les poissons assurent 20 % de l'apport protéique à environ trois milliards de personnes. Plus de 80 % de l'alimentation des êtres humains est assurée par des plantes. Près de 80 % des habitants des zones rurales des pays en développement

ont recours aux médicaments traditionnels à base de plantes pour les soins de base. La biodiversité offre un grand nombre de biens et services qui soutiennent notre vie. Or, la nature décline actuellement à un rythme sans précédent, avec un taux d'extinction des espèces qui s'accroît, provoquant dès à

présent de graves effets sur les populations du monde entier. La nature est en crise en raison de la perte de biodiversité et d'habitat, du réchauffement climatique et de la pollution toxique. Ne pas agir, c'est faillir à l'humanité. Entrée en vigueur en 1993, la Convention sur la diversité biologique a pour

objectifs la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et de ses ressources génétiques, ainsi que le partage juste et équitable des avantages qui en découlent.

Agence

### Algérie

## 51% de la flore menacés de disparition

L'Algérie compte 3.139 espèces floristiques, dont 1.611 sont considérées comme rare à rarissime, ce qui totalise près de 51 % de flore algérienne menacée de disparition, selon la Direction générale des forêts (DGF). La DGF a en effet recensé 289 espèces «assez rares», 647 espèces «rares», 640 espèces «très rares» et enfin 35 espèces «rarissimes». Quant à la biodiversité faunistique, l'Algérie est caractérisée, par la diversité de son climat et de ses écosystèmes renfermant, ainsi, d'énormes potentialités de faune sauvage, notamment endémiques à la région africaine, ainsi qu'un fort potentiel cynégétique, dont des espèces de gibier méditerranéennes et de nombreuses autres espèces africaines. Le pays possède également un potentiel «non négligeable» en espèces de faune sauvage, source de gibier pour le développement durable de l'activité chasse et banque de gènes non encore modifiés par l'homme, donc une banque zoo génétique pure, estime la DGF, ajoutant que l'Algérie abrite 483 espèces animales recensées dont 23 espèces (13 mammifères, 07 oiseaux, 03 reptiles), classées

menacées de disparition en vertu de la loi n 06-14 du 14 novembre 2006 relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition. L'Algérie compte également 229 espèces protégées en vertu de décret exécutif n 12-235 du 24 mai 2012 fixant la liste des espèces animales non domestiques protégées, conformément à la loi n 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable. Il s'agit de 53 espèces de mammifères, 124 espèces d'oiseaux, 46 espèces de reptiles et 06 espèces d'amphibiens. Par ailleurs, concernant les aires protégées et les parcs nationaux, compte tenu des multiples pressions exercées sur les ressources naturelles, l'administration des forêts a créé entre 1983 et 1993, huit parcs nationaux pour préserver des écosystèmes présentant un intérêt particulier en termes de biodiversité, de richesse paysagère et culturelle, rappelle la DGF

Agence



**INFO EXPRESS**

Relizane

**Les occupants du bidonville d'Oued Sefaa reviennent à la charge**

Les occupants des bidonvilles de la commune d'Oued Sefaa, réclament leur droit à l'accès à un logement du quota des logements sociaux. Ces derniers ont exigé l'affichage des listes des bénéficiaires de logements sociaux. Ils dénoncent également les retards enregistrés dans le traitement des dossiers. «On nous a promis d'étudier nos dossiers et de reconstituer la liste dès que les constructions seront achevées, mais rien n'est encore fait pour le moment», s'indignent-ils. « Nous nous rassemblons régulièrement devant le siège de la wilaya pour inciter les responsables concernés à procéder à l'affichage des listes des futurs attributaires. Notre attente dure depuis plus de quatre années », assure un mal-logé. Selon des informations recueillies sur place, ces habitants vivent dans des bidonvilles, et dans des conditions de vie lamentable depuis quelques années, en l'absence des commodités élémentaires. «Nous vivons un véritable calvaire, et nous occupons des logements de fortune que nous avions nous-mêmes réalisés avec nos propres moyens de bord », s'expriment certains plaignants, et d'ajouter « Nos habitations manquent de conduites d'évacuation des eaux usées, de réseau d'alimentation en eau potable, d'électricité et de sanitaires, des conditions déplorables ». A ce titre, les habitants demandeurs de logements interpellent les autorités locales afin d'être relogés dans des habitations décentes.

**N.Malik**

## Un tueur en série arrêté Il a assassiné au moins trois femmes

**Les services de la police judiciaire de la wilaya de Relizane viennent de réussir un grand coup, et ce, en arrivant mettre la main sur un tueur en série ayant plusieurs meurtres à son actif. L'individu âgé d'une quarantaine d'années est à l'origine de plusieurs assassinats de femmes dont certaines sont portées disparues depuis plusieurs années.**

En effet, les éléments de la sûreté de wilaya de Relizane ont réussi à arrêter une personne qui aurait assassiné au moins trois femmes. Selon des informations qui restent à confirmer, le suspect aurait avoué aux enquêteurs qu'il avait tué des femmes avant de les enterrer chez lui. Selon les mêmes informations, le suspect aurait même jeté le corps de l'une de ses victimes dans un puits. La dernière victime de ce bourreau de femme remonte à la fin du Ramadan où il a égorgé une femme de 60 ans. La victime a été découverte gisant dans son sang au niveau de son domicile situé dans la commune d'El Guettar, daïra de Mazouna, wilaya de Relizane. D'autres sources indiquent que le tueur en série est également l'auteur du meurtre d'une femme disparue depuis le 10 octobre 2011. La dame en question a quitté son domicile mais sans revenir chez elle depuis cette date. Seul un message a été envoyé à partir de téléphone à sa fille lui indiquant qu'elle se trouve chez la famille à Mazouna et en bonne santé. Pourtant et



selon les mêmes sources, la dame en question ne savait ni lire et ni écrire et n'a jamais envoyé de SMS. Finalement, il s'est avéré que le message a été envoyé par l'assassin qui avait tué la victime avant de l'enterrer également dans son appartement. Avant sa disparition la dame en question avait emporté avec elle ses bijoux d'une grande valeur estimée à plus de 80 millions de centimes. L'auteur présumé de ces crimes aurait également avoué qu'il a assassiné une autre femme résidante dans la commune de Sidi M'Hamed Ben Ali dans la wilaya de Relizane. Cette dame (KF) a été portée disparue en 2007 alors qu'elle était âgée de 26 ans à

l'époque. Le suspect aurait indiqué aux policiers qu'il a assassiné cette jeune femme et que deux autres personnes l'avaient aidé à l'enterrer sous le trottoir. Pour l'instant, le suspect aurait tué trois femmes, dans l'attente de la fin de l'enquête. Depuis son arrestation, le suspect est toujours entendu par les services de police, il devrait être présenté devant le parquet des la fin de l'enquête. Pour en savoir plus à ce sujet, nous avons pris attache avec le service de la communication de la sûreté de wilaya de Relizane. Le chef de service de la communication et de relations publiques nous a indiqué que l'enquête suit son cours et qu'il

est trop tôt de donner des informations à ce sujet. Il est de même pour la Cour de justice de Relizane ou il nous a été répondu d'attendre la fin de l'enquête. En somme, cette affaire a jeté le désarroi et l'indignation chez les habitants de la région. Soulagés par l'arrestation de ce tueur en série, plusieurs citoyens de la localité d'El Guettar, Mazouna et Relizane ont pris attache avec la direction du journal pour remercier les services de sécurité pour les efforts déployés et qui avaient abouti à l'arrestation du tueur en série avant qu'il ne procède à d'autres assassinats. Nous y reviendrons.

**Moncef Redha**

Sidi Bel-Abbès

## 22 ressortissants marocains arrêtés pour possession de fausse nationalité

Selon un communiqué de la police, le procureur de la République de Sidi Bel-Abbès a révélé dans un point de presse ce jeudi 20 mai 2021, dont nous n'avons pas été invité, que lors d'une enquête préliminaire dans une affaire de trafic, faux et usage de faux, l'existence d'un nombre considérable de faux certificats de nationalité retirées du tribunal de Sidi Bel-Abbès.

L'enquête aussitôt confiée à la police révèle dans un temps record, la complicité d'un employé, qui a réussi à s'introduire dans la base des données relatives aux certificats de nationalité. Le mis en cause faisait remplacer des identités par d'autres fausses, créant ainsi de nouvelles nationa-



lités trafiquées pour 22 ressortissants marocains dont 14 femmes, lit-on encore dans le communiqué. L'employé prenait contact

avec 02 femmes d'entre elles, pour jouer l'intermédiaire, ajoute la source. Les mis en cause ont été présentés par devant le juge

d'instruction pour un complément d'enquête, conclut le communiqué.

**Djillali Toumi**

OUM EL-BOUAGHI

### Arrestation de 2 individus et saisie d'une quantité de comprimés de psychotropes

Poursuivant les opérations dans le cadre de la lutte impitoyable contre les réseaux criminels impliqués dans le trafic de psychotropes, la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) relevant de la sûreté d'Oum El-Bouaghi en coordination les éléments de l'ANP ont pu démanteler un réseau criminel spécialisé dans la commercialisation de la drogue. L'affaire a été traitée à la suite d'exploitation des informations crédibles faisant état que deux individus à bord d'un véhicule transportant une quantité de drogue pour l'acheminer dans deux wilayas de l'Est algérien.

Après des investigations approfondies et une souricière mise en place, l'opération s'est soldée par l'arrestation de 2 narcotrafiants, à bord d'un véhicule dans la ville d'Oum El-Bouaghi. La fouille minutieuse du dit véhicule a permis aux enquêteurs la découverte de 188 comprimés de psychotropes de marque Extasy et 118 autres de marque Prégabline en plus d'une somme d'argent constituant les revenus de la vente de la drogue. Présentés devant les instances judiciaires, les deux mis en causes doivent répondre à leurs actes pour les chefs d'inculpation, détention de crime de contrebande internationale de produits pharmaceutiques périmés qui portent atteinte à la santé publique, activité illégale et utilisation de véhicule.

**A.Remache**



Boumerdès

## La loi 84-55 du 3 mars 1984 faite sur mesure !

La question qui se pose est le fait que la justice algérienne donne gain de cause au nom du peuple algérien à cette entreprise en se basant sur l'article 84-55 du 3 mars 1984 et omet l'existence des actes de propriétés dûment enregistrés auprès de la Conservation foncière de la wilaya de Boumerdès : Qui a tort et qui a raison, là est le point d'interrogation ? Mais le comble dans tout cela et malgré les plaintes et requêtes adressées au président de la République, au chef du Gouvernement, au ministre de la Justice, au médiateur de la République de la wilaya de Boumerdès, au wali Yahia Yahiaten, au P/APW de Boumerdès

La bureaucratie, le non-Etat de droit, l'injustice et autres sont à l'origine de tous les retards et dysfonctionnements enregistrés, ces dernières décennies dans la gestion des affaires du pays, l'administration algérienne gangrenée en profondeur par la bureaucratie, en lit naturel pour la corruption, a permis à l'oligarchie de faire main basse sur l'ensemble des institutions de l'Etat.

### La décision du Conseil des ministres n'est pas respectée !

Le Conseil des ministres avait tenu en date du dimanche 28 février 2021 une réunion périodique sous la présidence du chef de l'Etat, chef suprême des armées, ministre de la Défense nationale. Lors de cette réunion, le président de la République Abdelmadjid Tebboune avait ordonné la récupération de toutes les assiettes du foncier industriel, des milliers, attribuées mais non exploitées à ce jour.

L'assainissement des accumulations négatives caractérisant par le passé, la politique du ministère de l'Industrie en adéquation avec les textes juridiques et les nouvelles orientations de la politique industrielle :

A cet effet il a été décidé le placement des zones d'activités sous la tutelle et à la disposition des présidents d'APC pour définir les besoins de chaque région en terme d'activités et l'ouverture de la voie devant les start-up. Depuis quand une décision politique d'un Conseil des ministres et d'un président de la République est-elle ignorée ? On fait tout pour bacler et de ne pas écouter les orientations du président de la République.

A ne rien comprendre ! il se passe de drôles de choses dans la wilaya de Boumerdès plus spécialement au niveau des zones d'activités de Bordj-Menaïel et autres, où les propriétaires de parcelles de terrains crient à qui veut les entendre qu'ils sont sujets à des harcèlements

**Elle arrange la Issaba qui se cache derriere cette loi n° 84-55 pour se permettre de constituer un registre de commerce pour la pratique d'une activité « Entreprise de gestion des zones d'activités » et faire de l'arnaque auprès des propriétaires de parcelles de terrains en leur soutirant de l'argent illégalement sans aucune contrepartie au niveau de la zone d'activité de Bordj-Ménaïel. Cette entreprise n'a pas respecté le cahier des charges qui oblige cette dernière à ramener l'énergie électrique, l'eau potable, le gaz de ville, l'assainissement et autres commodités.**

quotidiens par le biais d'une entreprise qui réclame de l'argent à ces derniers. La question qui se pose : Qui est cette entreprise, comment a-t-elle été créée et par qui ? Auparavant c'était l'EGZIB, puis la SGI, devenue Gestibo, toutes les trois dissoutes ? Actuellement c'est une autre entreprise du nom d'Entreprise de gestion, qui n'a rien fait si ce n'est récolter de l'argent, créée en 2017 qui veut chaapeuter la gestion, la maintenance des zones d'activités.

Cette dernière s'appuie sur le décret du Journal officiel du 3 mars 1984 régissant les zones industrielles. Cependant, il n'a jamais été question des zones d'activités. Les propriétaires de terrains dans la zone d'activité sont tous en possession d'actes notariés dûment enregistrés auprès de la Conservation foncière dans la localité de Bordj-Menaïel, ils ont payé la totalité de l'achat du terrain, ils ont respecté le cahier des charges, ils ont créés de l'emploi, ils payent les impôts, la taxe environnementale, ils payent les factures de l'électricité, les factures de l'eau potable, ils payent également la taxe foncière et celle de l'assainissement sans oublier les taxes d'habitations et autres charges.

«On ne comprend pas ce que nous veut cette entreprise qui a vu le jour en 2017 ? Elle nous réclame de l'argent par des factures illégales et non conformes dont il est fait mention quote part : Sommes-nous propriétaires ou locataires ? C'est grave ce qui se passe dans notre pays !»

### Et dire qu'il existe bien un cahier des charges qui dit :

En premier point 1-4 : l'assainissement, le lotisseur se charge d'exécuter les travaux d'assainissement, des eaux usées et de drainage des eaux pluviales

1-5 Eau potable : le lotisseur réalisera les conduites principales de distribution d'eau y compris le réservoir d'eau

1-8 Electricité et Gaz : le lotisseur mettra en place un réseau d'éclairage public sur la voirie, il prévoira des couloirs de servitude pour le passage des lignes électriques et de conduites de gaz pour l'alimentation en énergie électrique et en gaz des établissements industriels. La Gestibo n'a pas respecté le cahier des charges qui stipule que le lotisseur se doit de ramener l'énergie électrique pour chaque propriétaire, l'eau et le gaz de ville ce qui n'a pas été le cas depuis des années étant donné que les zones d'activités sont démunies de toutes les commodités.

Article 3 - entretien des ouvrages : tous les ouvrages et installations d'intérêt général, seront entretenus par les soins du lotisseur et à ses frais jusqu'à leur remise aux organismes gestionnaires, le lotisseur pourra exiger de tous les utilisateurs une participation aux frais d'entretien, selon une répartition établie soit au prorata de la superficie des lots, soit selon le degré de sollicitation des réseaux sur présentation d'un état de dépenses à rembourser, ce qui n'a pas été le cas de la part de la Gestibo qui, depuis 1989, a été absente et n'a rien fait comme travaux puisque les trois zones d'activités sont dépourvues jusqu'à aujourd'hui du manque d'un réseau d'eau potable, d'électricité, et de gaz de ville. cette manière de faire de cette entreprise est de l'abus de pouvoir, un acte qui dépasse les limites légales qui peut se traduire par des actes d'intimidations, de harcèlement, de chantage, d'un abus d'autorité et même de menaces. «Tu payes et tu te tais », des propos qui nous font rappeler l'époque révolue d'Al Capone ! Le wali n'est-il pas l'autorité suprême au niveau de la wilaya de Boumerdès ? Alors comment se fait-il qu'il n'a pas été écouté lors de l'audience accordée aux représentants de la zone d'activité en présence du responsable

local de cette entreprise où il a été sommé d'arrêter cette pratique du harcèlement quotidien à l'égard des investisseurs ?

Monsieur Yahia Yahiaten premier magistrat de la 35<sup>e</sup> wilaya d'Algérie a été clair et net : il avait demandé au représentant local de cette entreprise de gestion qu'il cesse d'importuner les propriétaires de terrains de la zone d'activité et que s'il voulait réclamer de l'argent il fallait que l'entreprise assume des travaux et mentionner les prestations de services comme il est mentionné sur le cahier des charges, ce qui n'est pas le cas et que les factures établies doivent comporter les mentions obligatoires, la délivrance des factures doit être établie en trois exemplaires dont le premier doit être remis à l'acheteur : pour les ventes de livraison de marchandises, pour les prestations de services dès la fin de l'exécution de la prestation, la date et le lieu de l'accomplissement de la prestation, le décompte détaillé en quantité et en prix de chaque prestation réalisée. L'entreprise de gestion, par son excès de zèle, l'ambition du médiocre qui prend des proportions à trop en faire, à aller trop au fond des choses ou trop vite, c'est le zèle excessif, une initiative intempesitive dans leur mission injuste et illégale de ramasser de l'argent si ce n'est de dépouiller des honnêtes citoyens par des harcèlements quotidiens, c'est des manières qui correspondent au dépassement des limites légales. Et les propriétaires de terrains des zones d'activité de Bordj-Menaïel se réfèrent au wali Yahia Yahiaten pour mettre fin à ce calvaire qui perdure. Auparavant l'EGZIB qui dépendait du wali de Boumerdès a vendu des parcelles de terrains pour la création de diverses activités, les acquéreurs ont respecté le cahier des charges tout en créant de l'emploi, malheureusement l'EGZIB qui était gérée par Monsieur Brahimi Kaddour a été dissoute dans les années 2002 et 2003 juste au moment où le tremblement de terre a causé des pertes humaines et des destructions de bâtisses, une véritable catastrophe naturelle, la zone d'activité n'a pas été épargnée et personne ne s'est souciée, en toute sincérité et lucidité les doléances des propriétaires de la zone d'activité et de dépôt, des propriétaires qui se sont vus abandonnés par les pouvoirs publics. Monsieur Yahia Yahiaten en homme sage doit mettre fin à cette situation de pourrissement.

Kouider Djouab

La bureaucratie, le non Etat de droit, l'injustice et autres sont à l'origine de tous les retards et dysfonctionnements enregistrés ces dernières décennies dans la gestion des affaires du pays, l'administration algérienne gangrenée en profondeur par la bureaucratie, en lit naturel pour la corruption, a permis à l'oligarchie de faire main basse sur l'ensemble des institutions de l'Etat.



## Programme



12.00 Les douze coups de midi  
13.00 Journal  
13.55 L'île aux secrets  
15.35 Mystère à Salem Falls  
17.00 Météo  
17.10 Quatre mariages pour une lune de miel  
18.15 Les plus belles vacances  
19.00 Journal  
19.20 Demain nous appartient  
20.55 Petits plats en équilibre  
21.00 Météo  
21.05 Plan B  
23.10 Plan B



12.00 Tout le monde veut prendre sa place  
13.45 La p'tite librairie  
15.05 Je t'aime, etc.  
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre  
18.40 Vélo club  
19.20 N'oubliez pas les paroles  
20.00 Journal  
21.00 Meurtres au paradis  
21.05 Meurtres au paradis  
23.35 Meurtres au paradis



10.55 Desperate Housewives  
11.45 Desperate Housewives  
12.00 Le journal  
13.30 En famille  
14.00 Notre histoire d'amour  
16.00 Incroyables transformations  
17.25 Mieux chez soi  
18.45 Le journal  
20.05 Capital  
20.25 E=M6  
20.30 Enquête exclusive  
21.05 Mariés au premier regard  
23.05 Et si on se rencontrait ?



06.30 Boule et Bill  
06.42 Boule et Bill  
07.09 Ludo  
07.00 Garfield & Cie  
08.05 Boule et Bill  
08.30 Boule et Bill  
09.20 Les as de la jungle à la rescousse  
10.50 Ensemble c'est mieux !  
11.20 La nouvelle édition  
11.25 Météo  
11.55 Journal  
12.45 Météo  
12.50 Rex

13.55 Rex  
14.25 Rex  
15.05 Le Renard  
16.45 Personne n'y avait pensé !  
17.10 Questions pour un champion  
20.00 Météo  
20.05 Ma maison de A à Z  
21.05 Secrets d'histoire  
22.55 Paris, les grands travaux de Napoléon



20.30 Journal  
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse  
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage  
22.54 Le journal  
23.25 Chef.fe.s de brousse



15.00 Un dîner presque parfait  
16.55 Un dîner presque parfait  
17.50 Un dîner presque parfait  
18.50 Un dîner presque parfait  
21.05 Lara Croft : Tomb Raider  
23.20 Encore heureux



16.50 Late Night  
19.15 L'info du vrai  
20.13 L'info du vrai, le mag  
20.48 La boîte à questions  
20.52 Groland le zapoï  
21.01 La Gaule d'Antoine  
21.07 A couteaux tirés  
21.59 The Head  
22.52 American Horror Story  
23.34 American Horror Story



19.23 Le Marquis  
20.35 Hollywood Live  
20.50 Doctor Sleep  
23.18 Prémsumé coupable



19.25 Quotidien, première partie  
20.10 Quotidien  
21.10 La maison du bonheur  
21.15 13 novembre  
23.20 13 novembre



09.00 Les contes des 1001 darkas  
13.50 Maigret  
19.43 TPMP : première partie  
20.42 Touche pas à mon poste !  
21.57 Balance ton post ! L'after  
22.57 Balance ton post ! L'after  
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse  
20.10 Une saison au zoo  
20.40 Une saison au zoo  
21.05 La p'tite librairie  
21.40 Les hors-la-loi de la nature  
22.35 Les hors-la-loi de la nature



18.06 Ça, chapitre 2  
19.57 Sciences/Fiction  
20.35 Hollywood Live  
20.50 Clones  
22.15 La colline a des yeux



13.05 Entrée libre  
13.40 Le magazine de la santé  
14.35 Allô, docteurs !  
15.40 Suricates superstars

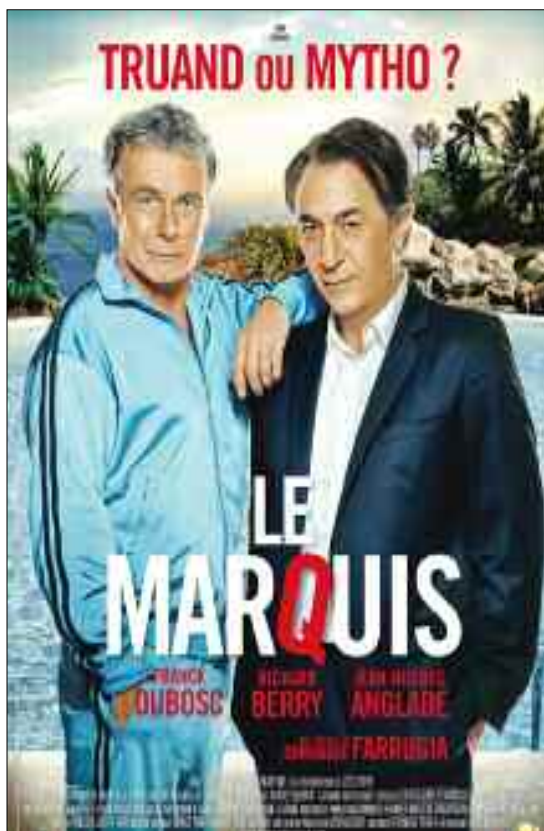


17.45 Eurosport News  
20.00 Ethias Cross 2020/2021  
20.55 Eurosport News  
21.00 Mos - Puebla de Sanabria (230,8 km)  
22.00 Les rois de la pédale  
23.30 Eurosport News  
00.05 Ethias Cross 2020/2021



19.45 Arte Journal  
20.55 Géométrie de la mort  
21.45 Géométrie de la mort  
22.35 Monstre sacré  
23.25 Khibula

## Sélection



### Ciné Premier - 19.23 Le Marquis

Comédie de Dominique Farrugia

→ Pour se faire respecter en prison, un modeste VRP, condamné à six mois ferme, se fait passer pour Le Marquis, une légende du fric-frac. À deux semaines de la quille, il est enlevé par un caïd soucieux de s'offrir les services d'une telle peinture.

### Ciné Premier - 20.50 Doctor Sleep

Film d'horreur de Mike Flanagan

→ Un homme, traumatisé par la folie de son père, vient en aide à une jeune fille aux mêmes pouvoirs extrasensoriels et cible d'une femme en quête d'immortalité.



### Ciné Frisson - 20.50 Clones

Film de science-fiction de Jonathan Mostow

→ En 2050, dans une société où les humains vivent par l'intermédiaire de leurs clones, deux agents du FBI enquêtent sur une étrange affaire criminelle.





TASSILI N'AJJER

## PLAN MULTISECTORIEL POUR SÉCURISER LE PATRIMOINE CULTUREL

Un plan d'action multi-sectoriel a été élaboré pour sécuriser les biens et le patrimoine culturel et naturel du parc culturel du Tassili N'Ajjer dans le territoire de la wilaya de Djanet, a-t-on appris samedi auprès des responsables de cet organisme culturel.

Le plan, élaboré et mis en œuvre par plusieurs organismes et secteurs, tels que l'office du parc culturel, les services de la Gendarmerie nationale, la brigade régionale des Douanes pour la protection du patrimoine et la conservation des forêts, prévoit des missions sur le terrain pour lutter contre les diverses formes de vandalisme qui affectent les biens culturels et les sites archéologiques et naturels de la région.

Il s'agit également de la lutte contre le braconnage, qui constitue une menace réelle pour les animaux protégés, en particulier les espèces rares et menacées, a indiqué le directeur de parc culturel du Tassili, N'ajjer Boudiaf Mohamed.

Parallèlement, un programme de sensibilisation est en cours d'exécution à travers les réseaux sociaux et sur les ondes de la radio locale, visant la sensibilisation des citoyens sur l'importance de la préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel de la région, tout en mettant en évidence la responsabilité sociale du citoyen, a-t-il ajouté.

«Il est de la responsabilité du citoyen de contribuer à la préservation de cette richesse culturelle des dangers auxquels elle est confrontée, en signalant tout cas d'agression qui affecte les sites archéologiques naturels et culturels», a souligné M. Boudiaf. Ce processus s'inscrit dans le cadre de la gestion participative du patrimoine environnemental et culturel, de la préservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans le parc culturel national du Tassili N'ajjer qui couvre une vaste superficie s'étendant sur 138.000 kilomètres carrés.

Cet espace culturel naturel classé sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1982 est riche en sites géologiques et de gravures rupestres.

R.C.

Modes de communication insolites

## Le tatouage sous toutes ses formes

Par ces deux formes d'écriture entrant aussi dans la catégorie des arts, l'homme extériorise tout ce qu'il a d'extravagant dans son intériorité comme désirs, rêves, sentiments. Lorsqu'on voit les formes, les couleurs, le contenu des messages, de leurs signes, on se demande ce que les producteurs ont l'habitude de ressentir par rapport à la société et quelles sont leurs obsessions malades ou intentions passagères. Et dans tous les cas de figure, ils relèvent de la psychanalyse ou de la psychothérapie.

### Le tatouage comme écriture de tous les temps

Contrairement aux auteurs de graffitis qui sont anonymes, les porteurs de tatouages s'exhibent en public pour se faire remarquer et inciter les autres à faire l'effort de décrypter leurs signes symboliques avec tout ce que cela laisse supposer comme signifiés de connotation. Les dessins, reproduits sur la peau moyennant des séances de gravures colorées, sont d'apparence banale mais ils renvoient à des pensées personnalisées bien installées dans l'esprit des patients qui font reproduire sur leur corps des objets, parties du corps, animaux qu'ils se choisissent au préalable, sous le prétexte qu'ils sont représentatifs de toutes leurs obsessions. Les motifs gravés sont indélébiles et restent donc à vie.

Le tatoueur les réalise au moyen de pointes tranchantes ; au fur et à mesure de l'opération, il trace dans l'épiderme ses lignes multiformes, essuie le sang puis introduit la couleur désirée par son client ; ce dernier le regarde faire dans la douleur et le calme parce qu'il a le sentiment que tout travail d'artiste ou d'artisan demande beaucoup de patience pour le réussir. Tous ceux qui se chargent de tatouer les autres sont à la fois des artisans à la main habile et des artistes ayant le sens du mariage des formes et des couleurs, bref, de l'esthétique des symboles. Un cœur traversé par une flèche, un œil à demi ouvert, un regard crispé, un fruit bien mûr ou vert, un outil sont reproduits avec dex-



« Quand on parle de tatouage, on pense aux graffitis, les deux modes de communication insolites ayant la même vocation d'être porteurs de messages forts et d'émaner des pires caprices humains. »

térité et l'esprit de créativité. Ceux qui se font tatouer appartiennent à une diversité de catégories sociales. Il y a ceux qui décident de marquer leur peau, mais à une partie comme le bras, la poitrine, le dos et chacun pour des raisons personnelles.

Il existe des régions d'Algérie à longues traditions culturelles, où seules les femmes portent des tatouages au front ou aux pommettes, aux joues, quelque fois même au cou. Elles considèrent ces dessins comme protecteurs. Le mauvais œil est dévié vers d'autres, selon la croyance. Les motifs pour ces femmes des Aurès ou des montagnes de Kabylie sont à peu de chose près identiques. Il nous a été donné de voir en couverture de livre, une image de vieille tatouée sur les joues si-

gnifient l'idée de femme authentiquement nationale. Il y a des pays où les hommes se font tatouer pour être marqués à vie. Des vieux qui ont vécu au Maroc sont revenus le dos ou la poitrine tatoués de haut en bas et de gauche à droite. On dit que des femmes qui ont été leurs campagnes pendant leurs années d'exil ont exigé d'eux ces tatouages, peut-être comme témoignage de fidélité.

### On peut considérer les tatouages comme des œuvres d'art

On a relevé auprès des marins qui parcourent les océans et les mers toute l'année. Il s'agit, depuis la nuit des temps, d'hommes attachés à la navigation comme marchands allant d'un continent à l'autre, de contrebandiers cherchant à re-

hausser leur image, à se donner un look d'invincibles. Il y a des gens de bonne moralité qui considèrent ces tatoués, voyageurs en bateau, comme des dévoyés. Sont-ce là des préjugés ou des jugements fondés ? Le tatoué est vu comme quelqu'un dont il faut se méfier. Le tatouage comme œuvre d'art qui est notre sujet est une pratique ancienne qui relève de l'esthétique des apparences. On se fait tatouer pour attirer l'attention des autres sur soi.

Les Marocaines, peut-être même aussi les Tunisiennes et les Égyptiennes le font parce que cela fait partie d'une tenue, d'un accoutrement traditionnel mais chez elles, il ne s'agit pas de tatouages à vie, mais temporaires. Elles le font pour se donner de l'importance. C'est pourquoi elles le font avec du henné de toutes les couleurs. Sur des peaux très blanches, cela fait l'effet d'un tableau de maître. Les tatoueuses qui ont appris le métier par transmission font preuve d'un grand savoir-faire et de patience pour répondre aux vœux de leur clientèle. Juste pour le temps de trouver un partenaire pour la vie, elles exigent de la spécialiste qu'elle se plie à ses désirs pour des raisons intimes. Lorsque tout est fini, c'est un véritable chef-d'œuvre qui s'offre à la vue, des mains expertes en la matière sont passées par là avec l'intention de séduire.

Les grands tatoueurs des pays qui ont perpétué cette pratique font de véritables œuvres d'art représentant des décors en polychrome de nature sauvage, d'ensembles harmonieux d'êtres hors du commun. On a privilégié les animaux de la jungle en situation d'attaque entre diverses espèces qui font le plus peur ou qui s'adonnent à des scènes impressionnantes. Quand on voit leur dos ou leur poitrine, sinon leurs bras et leurs avant-bras entièrement recouverts de tatouages, on reste sidérés. On ne peut pas imaginer le nombre d'heures, de jours, peut-être de mois de travail que cela exige ; c'est un véritable chantier qu'on charge le tatoueur de réaliser et à quel prix.

Abd Boumediene

Musique chaâbi

## Brahim Bey n'est plus

L'artiste Brahim Bey, icône de la chanson chaâbi s'est éteint samedi à son domicile familial sis à Annaba, à l'âge de 73 ans, des suites d'une longue maladie, a-t-on appris auprès de membres de sa famille.

Le défunt, surnommé par les bônois «cheikh El Medina» avait une place particulière sur la scène artistique locale et constitue une icône de la

chanson chaâbi qu'il avait découvert et apprécié alors qu'il ne dépassait pas 15 ans.

Enfant du quartier El Mahafer de la ville de Annaba, Brahim Bey a grandi dans une famille d'artistes, adeptes du Malouf et du Chaâbi, et dont l'un des premiers maîtres n'était autre que son frère aîné, Hocine Bey, également chanteur de chaâbi. Le défunt Brahim Bey a sorti

quatre (4) albums durant les années 1980, comprenant plusieurs chansons du style musical chaâbi, dont «El Goumri» et «Ya m'rid rabi yechfik».

Cet artiste à la voix distinguée, à la personnalité modeste et au parcours artistique généreux a été particulièrement influencé par les cheikhs de la chanson chaâbi, Boudjemaâ El-Ankis et El Ha-

chemi Guerouabi. Le défunt Brahim Bey compte à son actif plus de 40 chansons chaâbi, interprétées lors de nombreuses manifestations artistiques locales, régionales et nationales.

L'artiste a été inhumé samedi, après la prière d'El Asr au cimetière Bouhdid de la ville d'Annaba.

R.C.



## Ligue 1 (22<sup>e</sup> journée) L'ESS dans l'étoffe d'un champion, la JS Saoura nouveau dauphin

→ L'Entente de Sétif a conforté sa place de leader en atomisant le mal-classé USM Bel-Abbès (8-0), en match disputé samedi après-midi au stade du 8-Mai 1945, pour le compte de la 22<sup>e</sup> journée de Ligue 1, ayant vu la lanterne-rouge, le Chabab Ahly de Bordj Bou-Arréridj, remporter sa première victoire de la saison, en dominant l'avant-dernier au classement général, la JSM Skikda, sur le score d'un but à zéro.



■ L'Entente de Sétif conforte sa place de leader. (Photo > D. R.)

Cependant, l'exploit du jour a probablement été cette éclatante victoire du leader sétifien, ayant inscrit un total de huit buts, respectivement par Djahnit (11' sp), Kendouci (22'), Laouafi (63'), Berbèche (82'), Ghacha (90'+1) et Saâdi (90'+4), alors que le jeune Ammoura s'était offert un doublé aux 20' et 32'. Un précieux succès qui permet à l'Aigle noir de porter son

capital à 46 points, soit six longueurs d'avance sur son ancien Dauphin, le MC Oran, qui a été tenu en échec à domicile par l'Olympique de Médéa (0-0). Un revers lourd de conséquences pour le club d'El Hamri, car la JS Saoura en a profité pour le déloger de la deuxième place, et de s'autoproclamer nouveau Dauphin, après sa large victoire contre le RC Relizane (5-1). Une importante victoire, dans laquelle l'attaquant Messaoudi a joué un rôle prépondérant, car auteur d'un quadruplé. De son côté, la lanterne-rouge, le Chabab Ahly Bordj Bou Arréridj a attendu cette 22<sup>e</sup> journée pour remporter sa première victoire de la saison, en dominant son prédécesseur au classement général, la JSM Skikda, grâce à un but unique, signé Ziani (40'). Pour sa part, l'USM Alger a prolongé sa série d'invincibilité depuis l'arrivée du coach Mounir Zeghdoud aux com-

mandes de l'équipe «seniors», en remportant une nouvelle victoire contre le WA Tlemcen (1-0). L'unique but de cette rencontre a été l'œuvre de l'attaquant Belkacemi, ayant transformé un pénalty à la 26', propulsant son équipe par la même occasion à la quatrième place du classement général, avec 38 points. Dans les autres matches, l'AS Aïn M'lila et l'US Bisra ont dominé respectivement le NA Hussein Dey et le NC Magra sur le même score d'un but à zéro, au moment où l'ASO Chlef a été tenu en échec à domicile par le CS Constantine (1-1). Cette 22<sup>e</sup> journée a été amputée de deux gros matches, à savoir : CR Belouizdad - JS Kabylie et MC Alger - Paradou AC, qui ont été reportés à des dates ultérieures, en raison de la participation du Chabab, du Doyen et des Canaris aux différentes joutes continentales.

R. S.

### Résultats partiels :

CABBA - JSMS	1-0
ESS - USMBA	8-0
USMA - WAT	1-0
ASAM - NAHD	1-0
MCO - OM	0-0
JSS - RCR	5-1
USB - NCM	1-0
ASO - CSC	1-1

### Reportées :

CRB - JSK
MCA - PAC

### Classement :

	Pts	J
1. ES Sétif	46	22
2. JS Saoura	42	22
3. MC Oran	40	22
4. USM Alger	38	22
5. CR Belouizdad	36	20
6. JS Kabylie	35	21
7. MC Alger	34	20
- AS Aïn M'lila	34	22
9. Paradou AC	33	21
- O. Médéa	33	21
11. CS Constantine	32	22
12. ASO Chlef	24	22
13. US Biskra	23	22
14. NC Magra	22	22
15. RC Relizane	21	22
- WA Tlemcen	21	22
17. NA Hussein-Dey	20	22
18. USM Bel-Abbès	16	22
19. JSM Skikda	14	21
20. CABB Arréridj	10	22

NB : Ce classement prend en considération la défalcation de trois points, infligée au RC Relizane pour avoir aligné un joueur suspendu face à l'ES Sétif.

### EN DEUX MOTS

#### Judo : Deux nouvelles médailles d'or pour l'Algérie

La sélection algérienne (messieurs / dames) de judo a glané six nouvelles médailles, lors de la troisième et dernière journée des championnats d'Afrique «seniors», disputée samedi dans la capitale sénégalaise Dakar, dont deux or, œuvre d'Abderrahmane Benamadi chez les moins de 90 kg et Mustapha Yasser Bouamar chez les moins de 100 kg. De leur côté, Sonia Asselah (+78 kg) et Mohamed Sofiane Belrakaâ (+100 kg) se sont contentés de l'argent, après leur défaite en finale de leurs catégories respectives, respectivement contre les Tunisiens Nihel Cheikh-Rouhouet, et Faïcel Jab-Allah. Éliminées à un stade plus précoce, Kaouthar Ouallal (-78 kg) et Meroua Mammeri (+78 kg), elles, se sont contentées du bronze, en remportant leurs «petites finales», respectivement contre la Nigériane Asonye Joy Olushi et l'Angolaise Joaquina Silva. La sélection nationale porte ainsi son total à 12 médailles : 3 or, 3 argent et 6 bronze, ce qui lui permet d'occuper la troisième place au classement général des épreuves individuelles, derrière la Tunisie (5 or, 3 argent, 6 bronze) et le Maroc (4 or, 1 argent et 4 bronze).



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1<sup>er</sup> Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. **Membres fondateurs :** Gérant, directeur de la publication : **Abdelwahab Djakoune.** Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki** Directeur commercial : **Ouahid Kouba.** Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPAL.** Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : **SIO.** Constantine : **SIE.** Diffusion centre : **SEDICOM.** Ouest : **SPDO.** Est : **El Khabar.** Sud : **Trag diffusion** Publicité : **La Nouvelle République**, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : [lnr98redaction@yahoo.fr](mailto:lnr98redaction@yahoo.fr) / E-mail pub : [lnr98publicite@yahoo.fr](mailto:lnr98publicite@yahoo.fr) - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : **Studio Baylaucq.** Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

## Ligue 2 La JSMB et l'USMAN enchaînent, l'ASMO trébuche

→ L'ASM Oran battue, samedi, par le CRB Ain Oussera (0-1) lors de la 17<sup>e</sup> journée de la Ligue 2 de football, risque de perdre son fauteuil de leader du groupe «Ouest» au profit MCB Oued Sly qui accueille ce dimanche la JSM Tiaret, alors que la JSM Béjaïa (Centre) et l'USM Annaba (Est), restent toujours aux commandes. Le MCB Oued Sly, qui occupe conjointement la première place du groupe «Ouest» avec l'ASM Oran avec un total de 37 points, aura l'occasion de s'emparer du fauteuil de leader lors de la réception de la JSM Tiaret (4<sup>e</sup> - 29 pts). De son côté, le CR Témouchent (3<sup>e</sup> - 34 pts) tenu en échec à domicile par l'US Remchi (1-1), reste accroché au peloton de tête. Dans la lutte pour le maintien, l'IRB El Kerma (16 pts) reste coincé dans la zone de relégation, malgré sa victoire dans le temps additionnel devant le SKAF Khemis (1-0), en compagnie du RCB Oued Rhiou et l'OM Arzew, derniers avec 11 points. Dans le groupe Centre, la JSM Béjaïa victorieuse en déplacement devant l'Amel Boussaâda (3-1), a conforté sa position en tête du classement avec 34 points, devant le RC Arbaâ (30 pts) et le MO Béjaïa (29 pts), vainqueurs respectivement contre le RC Kouba et

CRB Béni Thour sur le même score (2-1). Dans le bas du tableau, l'USM Blida reste lanterne rouge malgré sa deuxième victoire de la saison face au WR'Msila (11<sup>e</sup> - 17 pts). Le CR Béni-Thour et l'IB Lakharia sont toujours dans la zone rouge avec 19 points. A l'EST, l'USM Annaba a enchaîné une

nouvelle victoire, en dominant le CA Batna (2-0) consolidant ainsi sa place de leader avec (35 pts), mais reste sous la menace du HB Chelghoum Laïd (33 pts), qui a étrillé le DRB Tadjanet (6-1). L'US Chaouia piégée à domicile par le MC El Eulma (1-1), a glissé à la troisième place avec 31 points.

Dans la course au maintien, l'AS Khroub, le CRB Ouled Djellal, le DRB Tadjanet et le MSP Batna sont toujours en position de relégable. La 18<sup>e</sup> journée de la Ligue 2 de football est prévue le jeudi 27 mai, selon le programme publié sur le site de la Ligue nationale de football amateur.

### RÉSULTATS

Groupe Est :			Groupe Centre			Groupe Ouest		
HBCL - DRBT	6-1		IB Lakharia - WAB	1-1		CRBAO - ASMO	1 - 0	
USC - MCEE	1-1		USMH - ESBA	1-0		CRT - USR	1 - 1	
USMAN - CAB	2-0		USMB - WRM	1-0		CSAD - OMA	0 - 0	
ASK - NRBT	2-1		MOB - CRBT	2-1		MCS - RCBOR	2 - 0	
MSPB - MOC	1-2		ABS - JSMB	1-3		IRBEK - SKAF	1 - 0	
CRBOD - USMK	2-1		RCA - RCK	2-1				
Classement :	Pts	J	Classement :	Pts	J	Classement:	Pts	J
1. USM Annaba	35	17	1. JSM Béjaïa	34	17	1. MCB Oued Sly	37	16
2. HB Chelghoum Laïd	33	17	2. RC Arbaâ	30	17	- ASM Oran	37	17
3. US Chaouia	31	17	3. MO Béjaïa	29	17	3. CR Témouchent	34	17
4. MO Constantine	30	17	4. WA Boufarik	28	17	4. JSM Tiaret	29	16
5. USM Khenchela	26	17	5. ES Ben Aknoun	25	17	5. SKAF Khemis	23	17
6. NRB Telegma	24	17	6. RC Kouba	23	17	6. MC Saida	22	17
7. CA Batna	23	17	7. USM El Harrach	22	17	7. SC Ain Defla	21	17
8. MC El Eulma	20	17	8. A. Boussaâda	20	17	8. IRB El Kerma	18	17
9. AS Khroub	17	17	9. CR Béni-Thour	19	17	9. US Remchi	17	17
10. CRB Ouled Djellal	16	17	- IB Lakharia	19	17	- CRB Ain Oussera	17	17
11. DRB Tadjanet	14	17	11. WR M'Sila	17	17	11. RCB Oued Rhiou	11	17
12. MSP Batna	8	17	12. USM Blida	9	17	- OM Arzew	11	17



**en direct**

**Judo**

Deux nouvelles médailles d'or pour l'Algérie

**le match à suivre**

**Ligue 1**

L'ESS dans l'étoffe d'un champion, la JS Saoura nouveau Dauphin

**football**

**Ligue 2**

La JSMB et l'USMA enchaînent, l'ASMO trébuche

Le MCA et le CRB éliminés de la LDC

## Défaites et dérapages

→ Pour une partie de football où l'image du football national devait rayonner sur l'ensemble des terrains notamment à l'extérieur, et bien une fois de plus ce fut la déception.

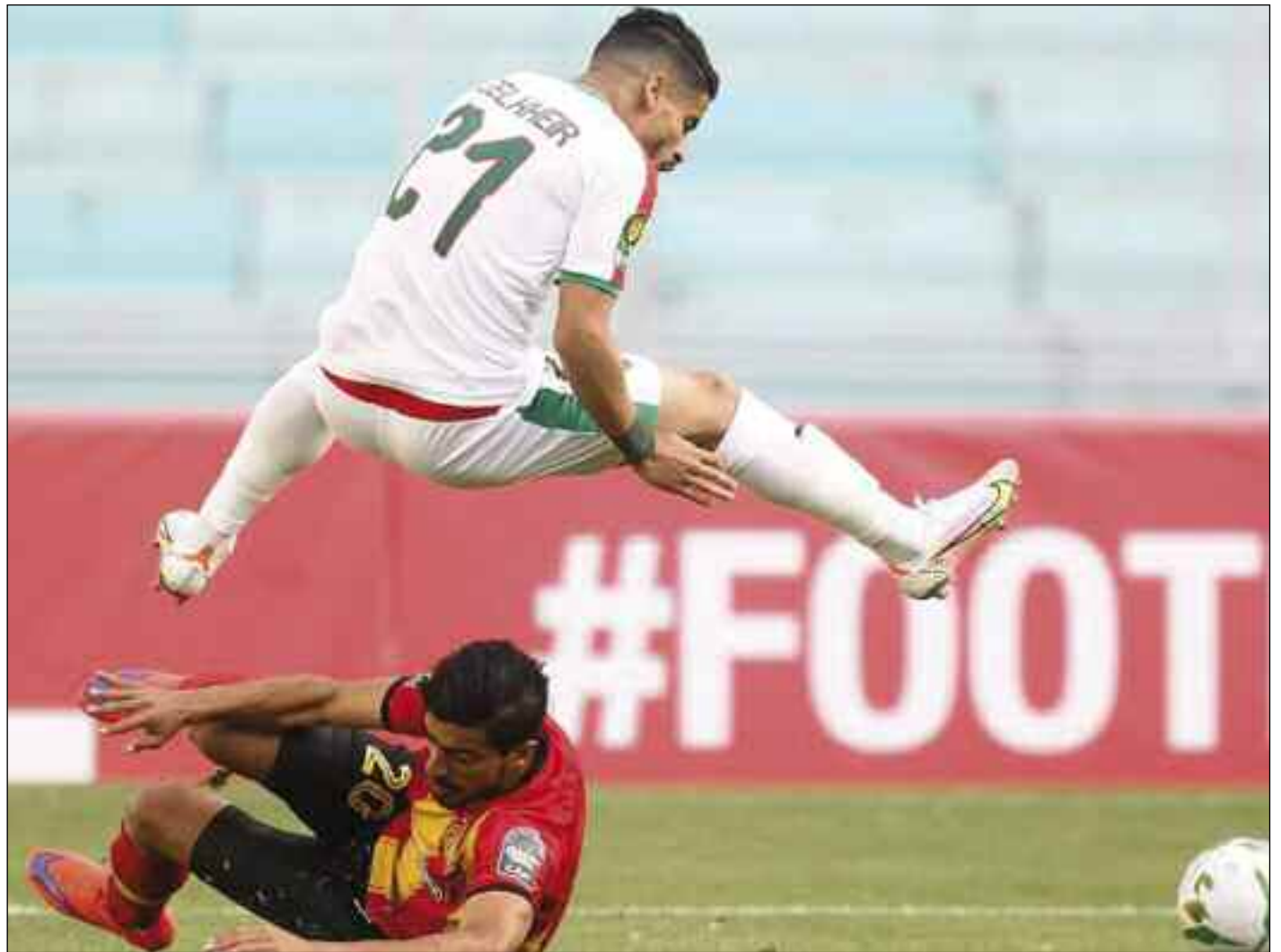
Les deux représentants algériens qui furent en lice en Ligue des champions africaine, à savoir le CR Belouizdad et le Mouloudia d'Alger ont été éliminés. Il y avait du jeu mais aussi de l'excitation, de l'énergie, oubliant le football les deux équipes avaient adopté presque la même stratégie.

Deux équipes algériennes parties pour revenir avec cette qualification qui aurait pu honorer le football algérien, mais la précipitation, le manque d'inspiration n'ont pu leur permettre de trouver les ressources pour forcer le destin et arracher le billet pour la suite de la compétition, mais c'est un autre dessin qui s'est imposé, celui de rentrer bredouilles. Une seule question se pose, pourquoi ces défaites ? Certains connaissent déjà les motifs mais c'est un autre débat qui est lancé là où les vraies questions mériteraient d'être posées pour obtenir des éléments de réponses justes et convaincants.

### L'énerverment qui fait basculer la rencontre

«On ne s'amuse pas avec les couleurs des clubs de football algérien, parce que les répercussions portent atteinte à cette image que les Algériens voudront construire et en faire une référence». Nos équipes ont montré qu'il y a encore beaucoup à faire en matière de maîtrise, et surtout de professionnalisme. On a perdu, on quitte le pays la tête haute, parce que notre éducation et les valeurs sportives l'imposent à tout un chacun. On est allé pour une partie de football et non pas pour une démonstration de force», s'est exprimé. M. K.

**Les 2' additionnelles... il y en avait trois**  
 Se ruer sur l'arbitre pour justifier l'échec



■ Le MCA n'a pu survoler son adversaire de samedi.

(Photo > D. R.)

alors que la partie sur le rectangle révélait une domination des Tunisiens face au Belouizdadi et des Marocains face au Doyen des clubs algériens. Le but du WAC inscrit par El Karti à la 90+2 a mis le feu aux poudres. Aussitôt la fin de la partie sifflée, les représentants algériens se sont rués vers l'arbitre... Une scène loin d'honorer le MCA, malgré l'intervention des membres de la délégation algérienne pour calmer les esprits des joueurs, ce fut peine perdue même scène chez les Belouizdadis éliminés, eux aussi, par l'Espérance de Tunis.

### La réaction de Rafik Saifi

L'ex-international Rafik Saifi, surpris par ces scènes a réagi sur le plateau de la chaîne BeIN Sport : «Je suis surpris par ce comportement que je n'arrive pas à

expliquer, s'agissant du temps additionnel supposé à être à l'origine de ce déchaînement, l'arbitre a été au delà des 2' la partie a été jusqu'au bout, le MCA est éliminé, il n'avait pas à offrir de pareilles images, c'est aux vestiaires que les consignes devaient être données pour corriger la stratégie et non sur le terrain... Il faut être sportif, tu as été éliminé, félicite le vainqueur et on quitte le terrain sportivement...» et d'ajouter : «Ils étaient meilleurs, plus engagés que le Mouloudia. Personnellement, je considère que cette participation africaine devra être une occasion pour les dirigeants, pour qu'ils puissent mettre à terme à ce qui se passe dans ce club, nous n'avons pas de moyens pour préparer ce genre de compétitions, nous avons joué avec nos moyens et ce sont ces moyens qui nous

on donné ces résultats. Il faut aujourd'hui travailler, penser à former les joueurs, à leur offrir des occasions, pour se préparer pour de pareilles compétitions, il faut mettre en place un comité qui aura pour mission de superviser de nouveaux joueurs capables de hisser le niveau de ce club, cela ne peut se faire via des vidéos ou des recommandations, il faut aller sur le terrain et c'est sur ces espaces que l'on peut dénicher de meilleurs jeunes footballeurs. Je suis déçu, très déçu par ce que j'ai vu aujourd'hui».

**H. Hichem**

### A voir

- RMC Sport 1 : Wolverhampton - Manchester United à 20h
- BeIN Sports 2 : Atalanta - AC Milan à 19h15

## La Der

## Affaire RC Relizane-ES Sétif : Le «Rapid» fait appel

La direction du RC Relizane a décidé de faire appel de la sanction que lui a infligée jeudi la commission de discipline de la Ligue de football professionnel portant sur la défalcation de trois points à son équipe pensionnaire de la Ligue 1 de football, a-t-on appris samedi de ce club de l'Ouest du pays.

Cette sanction fait suite à la participation d'un joueur du «Rapid» lors de la réception de l'ES Sétif (2-2) dimanche passé dans le cadre de la 21<sup>e</sup> journée de championnat, alors qu'il était sous le coup d'une suspension.

«Après vérification approfondie, la commission de dis-

cipline a estimé que le joueur Koulekhir Younes a bel et bien reçu quatre avertissements. Après l'audition du secrétaire général du RCR, il a reconnu avoir aligné un joueur suspendu par erreur», a indiqué la LFP sur son site officiel. Outre la défalcation de trois points, la commission de discipline a également annulé le résultat du match, tout en le déclarant perdu pour le RCR (3-0) sans en attribuer le gain à l'ESS.

Selon la direction du RCR, «la rencontre en question ne devait pas avoir lieu en raison de la présentation par l'ESS de tests PCR datant de plus d'une semaine, alors que la réglementation liée aux dispositifs de lutte

contre le coronavirus exige que le PCR soit effectué moins de 72 heures avant un match». Elle a, en outre, dit avoir attiré l'attention des officiels de la partie sur cette anomalie, «mais les concernés ont en décidé autrement».

La défalcation de trois points du compte du RCR a mis ce dernier dans une position inconfortable au classement, puisqu'il ne devance que d'une seule unité le premier potentiel relégable avant de rendre visite au dauphin, la JS Saoura, ce samedi pour le compte de la 22<sup>e</sup> journée.